

AVANTAGE NOUVEAU-BRUNSWICK

UNE PROVINCE CHERCHE À ACCOMPLIR SA DESTINÉE



Septembre
2 0 0 7

AVANTAGE NOUVEAU-BRUNSWICK

UNE PROVINCE CHERCHE À ACCOMPLIR SA DESTINÉE



Septembre
2 0 0 7

IN MEMORIAM

Jennifer Kathleen MacKenzie

1974-2007

Fille du commissaire Miner

ISBN 978-1-55396-871-9

Septembre 2007

Messieurs le Premier ministre Graham
et Ministre Doherty,

Le 19 janvier 2007, lorsque vous nous avez choisis à titre de commissaires et demandé d'examiner le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, nous n'avions aucune idée de l'ampleur de la tâche et de la portée à laquelle le Nouveau-Brunswick souhaitait et était prêt à relever le défi du changement. Au cours des huit derniers mois, nous avons été constamment impressionnés par la qualité et la quantité de mémoires individuels que nous avons reçus, de même que de ceux présentés par les établissements d'enseignement. Plus de 100 mémoires ont été soumis et nous avons écouté des centaines et des centaines de personnes au cours des 12 réunions publiques tenues un peu partout dans la province. De plus, nous avons rencontré des personnes qui s'intéressent particulièrement au système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Nous avons certainement reçu beaucoup d'idées desquelles nous pouvions nous inspirer et, sans aucun doute, votre décision d'examiner le système d'éducation postsecondaire est une décision que bon nombre de personnes appuient.

La réforme de tout système d'éducation postsecondaire n'est pas une tâche unanimement soutenue. Il s'agit d'un problème extrêmement complexe qui devient encore plus complexe lorsque le système est défini aussi largement (public, privé, universitaire, collégial, apprentissage) comme vous l'avez fait dans votre cadre de référence. Il faut alors se préparer à recevoir diverses réactions en ce qui a trait à nos propositions. Nos recommandations ne sont pas offertes sans mûre réflexion. Nous avons proposé un système axé sur les étudiants qui, nous

en sommes fermement convaincus, correspond le mieux aux intérêts à court et à long termes de la province. Il s'agit d'un système hautement intégré, comme nous pouvions nous y attendre, et nous avons accordé beaucoup de temps et de réflexion pour tenter d'aligner les divers éléments d'une façon qui permet de fournir au Nouveau-Brunswick un avantage stratégique dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

En raison de la complexité et des interrelations touchées, il s'agit d'un document qu'il faut lire attentivement. Les lecteurs devront consacrer du temps à la compréhension des dynamiques et de la pertinence des enjeux soulevés. Au risque d'exprimer une évidence, les recommandations sont également étroitement reliées et ne devraient pas être considérées comme un conseil discret. Une telle approche pourrait entraîner une mauvaise interprétation de l'essence même du rapport.

Tout en assumant l'entière responsabilité de notre travail, nous nous devons de reconnaître publiquement que nous avons reçu un soutien considérable de la part d'un grand nombre de personnes dans le cadre de ce processus. Nous souhaitons remercier tout particulièrement nos conseillers, notre secrétariat et les étudiants du Nouveau-Brunswick.

Nos conseillers nous ont été d'une aide précieuse. Nous les avons rencontrés souvent et ils n'ont jamais hésité à remettre en cause notre point de vue, à s'engager dans de fervents débats et à réclamer une approche fondée sur des preuves pertinentes. Grâce à eux, notre rapport a gagné en qualité;

c'est pourquoi nous sommes redevables envers leur engagement et souhaitons reconnaître publiquement leur participation : Isabelle LeBlanc, Anne-Marie Levi, Denis Losier, Jean-Yves Ouellette, Léo-Paul Pinet, Gerry Pond, Andrew Steeves et Elizabeth Weir.

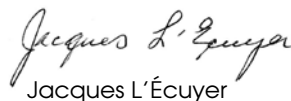
Quant à notre secrétariat, nous ne pourrions jamais louer assez ses mérites. Les ressources de notre organisation étaient extrêmement limitées, et tout le monde a dû mettre la main à la pâte dès que nous avons besoin d'aide. Notre directeur général, Léandre Desjardins, a réalisé un travail de maître pour organiser les ressources et trouver les personnes dont nous avons besoin afin d'achever notre travail en respectant les délais et le budget qui nous étaient accordés. David Cameron mérite également une reconnaissance particulière. Il a collaboré avec nous tout au long de ce processus pour formuler nos idées de façon à la fois précise et facile à comprendre. En ce qui concerne les communications, Diane Gauthier s'est avérée une collègue efficace, compétente et précieuse. Tim Andrew nous a aidés dans nos recherches, Pascal Robichaud nous a assistés de bien des façons sur le plan administratif et Joanne Neilson a offert son soutien à toute l'équipe pour les tâches administratives. Enfin, certaines personnes nous ont apporté une aide très précieuse à des occasions particulières. Notamment, Suzanne Cyr qui nous a aidés lors des consultations publiques en notant l'information présentée. De même, Louise Chené et Lucie Roy se sont attelées sans faillir à la tâche importante d'examiner et de synthétiser les mémoires soumis afin de garantir qu'aucune idée clé n'était omise par inadvertance.

Enfin, nous devons tenir compte des contributions des étudiants qui s'inscrivent en deux volets. Tout d'abord, au cours de l'été, un grand nombre d'étudiants ont travaillé avec nous et nous ont fait profiter de leur inestimable apport et de leurs précieuses recherches. Le rapport fait ressortir certaines de leurs contributions sous la forme de vignettes. Merci à Xavier Bériault, à André Caissie, à Brendan Glauser, à Kevin Godbout, à Jennifer Pitre, à Lyne Robichaud et à Sophia Rodriguez Gallagher. Ensuite, il convient de féliciter plus particulièrement tous les dirigeants étudiants de la province. Leur créativité, leur attention et leur volonté

d'étudier les questions sous l'angle d'un problème plutôt qu'à partir d'une position profondément ancrée nous ont grandement impressionnés. Vraisemblablement, les établissements du Nouveau-Brunswick accomplissent un très bon travail en matière de transfert de l'esprit critique approprié. Nous sommes très fiers d'avoir eu l'occasion de collaborer avec des conseillers, un personnel et des étudiants dévoués.

Maintenant, le gros du travail commence. Vous et votre gouvernement serez mis à l'épreuve. Les recommandations ne sont pas faciles à mettre en œuvre, mais vous nous avez demandé d'avoir de l'audace tout comme bon nombre des personnes que nous avons rencontrées. Il y aura de la controverse et de la résistance. Cependant, nous croyons que l'orientation offerte est celle que le Nouveau-Brunswick devrait adopter et nous sommes convaincus qu'elle offrira à la province l'avantage éducatif que vous nous avez indiqué d'atteindre.

Veuillez agréer, Messieurs le Premier ministre Graham et Ministre Doherty, l'expression de nos sentiments distingués.



Jacques L'Écuyer



Rick Miner

Table des matières

Saisir l'occasion : plan d'action visant à procurer un avantage stratégique au Nouveau-Brunswick	1
Introduction	1
Notre vision	2
Quel type de système d'éducation postsecondaire serait le plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick?	3
Accessible	3
Pertinent et adapté	4
Complet	4
Efficace	5
De haute qualité	5
Responsable	5
Brève description du système	6
Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires	10
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	10
Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick	11
Contrôle, évaluation et assurance de la qualité	11
Portail d'applications et d'information	13
Collecte et analyse des données	14
Conseils stratégiques au Ministère	14
Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement	14
Transfert de crédits	15
Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation	15
Coordination régionale et nationale	16
Dualité et obligations linguistiques	16
Conseil des présidents	17
Organiser le système	19
Nouvelle sorte d'établissement d'enseignement pour le Nouveau-Brunswick	19
Polytechnique de Saint John	23
Polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick	24
Polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick	25
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/New Brunswick Community College	26

Les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick	28
University of New Brunswick.....	28
Université de Moncton.....	29
St. Thomas University.....	30
Mount Allison University.....	31
Importance accordée aux études de deuxième et troisième cycles et à la recherche	32
Apprentissage	34
Formation à distance	36
Collèges et universités privés	36
S'ouvrir vers l'extérieur	38
Étudiants internationaux	38
Premières Nations et éducation postsecondaire	39
Les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick	40
Payer pour des études postsecondaires	41
Droits de scolarité, endettement et aide financière aux étudiants	41
Financement gouvernemental	46
Formule de financement de la CESPМ actuelle	48
Nouvelle approche de financement	49
Le défi du changement	52
Résumé des recommandations	54
Annexes	57
Annexe A : Membres éventuels de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick	57
Annexe B : Membres éventuels du conseil d'administration du Conseil des présidents	58
Annexe C : Membres éventuels des conseils d'administration des polytechniques	59
Annexe D : Ceux qui ont fait des présentations à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	60

Saisir l'occasion : plan d'action visant à procurer un avantage stratégique au Nouveau-Brunswick

Introduction

La province du Nouveau-Brunswick a la possibilité de jouer un rôle de chef de file parmi les provinces canadiennes en ce qui a trait à la qualité et à l'efficacité de son système d'éducation postsecondaire. En investissant dans son avenir, elle peut offrir aux étudiants un système pleinement intégré et homogène qui est accessible, abordable et de haute qualité. Les avantages sociaux, culturels et économiques pour la province et ses collectivités seraient substantiels. Cela donnerait au Nouveau-Brunswick un énorme avantage sur le plan social et économique. Nous vivons actuellement dans une société axée sur le savoir dans laquelle une éducation postsecondaire est devenue essentielle pour la vaste majorité des personnes et qui devrait constituer le droit de tous les Néo-Brunswickois. Il s'agit d'une occasion que nous ne pouvons nous permettre de rater. Un autre choix n'est ni acceptable, ni prudent.

Des changements seront nécessaires afin de saisir cette occasion, des changements même assez importants. Toutefois, le Nouveau-Brunswick n'a jamais été effrayé par de tels changements transformationnels auparavant. Les améliorations au système d'éducation postsecondaire découlant des recommandations de la Commission Deutsch en 1962 n'ont pas été faites sans inconvénients et sans avoir à en payer la note. Mais quelle différence elles ont pu faire! Une rationalisation des établissements d'enseignement et un engagement à l'égard des chances égales pour les Néo-Brunswickois francophones et anglophones a inauguré une période de croissance et d'expansion qui a établi les fondements d'un système d'éducation postsecondaire vibrant qui répondait aux besoins du moment. Cette période, bien entendu, fut marquée par des demandes d'admission sans

précédent dans les universités en raison de l'arrivée imminente de la génération des baby-boomers, conjuguée à une prise de conscience croissante selon laquelle une éducation postsecondaire procure des avantages considérables aux personnes et à la société. Mais les temps ont changé. Nous devons maintenant composer avec la réalité d'une baisse d'inscriptions et, si on n'agit pas dès maintenant, avec la perspective de baisses encore plus importantes découlant de la diminution du taux de natalité. Parallèlement, nous savons que l'importance de l'éducation et de la formation postsecondaires est reconnue de plus en plus dans le milieu de travail.

Dans le cadre de cette nouvelle réalité, une part de plus en plus grande de nos faits et gestes, au travail et dans la vie, nécessite un niveau de connaissances et de compétences associées à une éducation postsecondaire. On dit qu'au sein de la présente génération, 75 à 80 p. cent des personnes occupant un emploi auront besoin d'une forme quelconque d'éducation postsecondaire (le taux actuel est d'environ 55 p. cent), tandis qu'aux États-Unis on évalue que 90 p. cent des nouveaux emplois reliés à l'économie créés requerront un grade, un diplôme ou un certificat postsecondaires. Combinez les deux facteurs suivants, soit la population en décroissance dans le groupe d'âge postsecondaire traditionnel (18 à 24 ans) et les besoins croissants en matière d'éducation et de formation postsecondaires, et vous obtiendrez un aperçu de la crise à laquelle nous serons confrontés si nous n'agissons pas adéquatement et rapidement. Bref, nous pouvons célébrer le passé, mais nous devons prendre appui sur ce que nous avons fait par le passé pour garantir notre avenir.

Pour relever ce défi, nous croyons que le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit se concentrer sur deux priorités urgentes. La première priorité consiste à veiller à ce que le système réponde aux besoins des étudiants du Nouveau-Brunswick. La deuxième priorité, étroitement liée à la première, consiste à s'assurer que le système répond aux besoins de la province et de ses collectivités distinctes. Ces priorités doivent être nos principales priorités. D'autre part, nous devons tenir compte d'autres considérations. Le Nouveau-Brunswick n'est pas une province riche, selon les normes canadiennes, et nos recommandations doivent être réalisables, tout en tenant compte des ressources dont nous disposons, même si nous cherchons à tirer le maximum de celles qui sont actuellement disponibles. Nous devons également être conscients des limites aux changements que les institutions humaines peuvent subir. En somme, nous devons être pragmatiques tout en reconnaissant que les gens peuvent faire preuve d'une très grande souplesse lorsqu'ils sont convaincus que des changements sont nécessaires et qu'ils sont dans leur intérêt à long terme.

Nos recherches, nos réflexions ainsi que les conseils et les suggestions des centaines de personnes et groupes qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs rêves ont mené à une meilleure compréhension des besoins spécifiques et des opportunités du Nouveau-Brunswick. La démographie et la géographie du Nouveau-Brunswick sont distinctes de celles du reste du pays puisque la province ne possède pas de centre urbain majeur servant de principal pôle de développement. En fait, la province compte trois principaux centres urbains d'influence comparable bien que la majorité de sa population vit dans les régions rurales. Il y a deux grandes régions géographiques peu densément peuplées dans le nord-est et le nord-ouest de la province. À cause de sa géographie distincte et de sa démographie, le Nouveau-Brunswick doit créer son propre modèle d'éducation postsecondaire. Il ne peut pas s'inspirer des autres provinces qui ont toutes un ou quelques larges centres urbains dominant la vie économique et culturelle de la province et servant de pôles de développement. Plusieurs des

meilleures pratiques afférentes à la structure d'un système d'éducation postsecondaire dans les grands centres urbains des autres provinces ne sont pas aussi facilement transférables ici. Concentrer l'éducation postsecondaire dans quelques grands établissements situés dans les plus grands centres urbains, au détriment des régions plus rurales, pourrait compromettre l'accessibilité et la participation et ne rencontrerait tout simplement pas les besoins de la province.

Notre vision

C'est dans ce contexte que nous voyons l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick comme un seul système doté des caractéristiques suivantes :

- le système d'éducation postsecondaire sera bilingue et permettra le développement égal des deux cultures;
- le système d'éducation postsecondaire aura des points d'accès dans toutes les régions de la province afin de mettre à la disposition de la population de ces régions les instruments culturels, économiques et sociaux dont elle a besoin pour se développer et pour faciliter l'accès de ses jeunes à l'éducation postsecondaire;
- le système d'éducation postsecondaire sera un véritable système intégré qui comportera de solides mécanismes de coordination pour éviter les doublons inutiles et assurer l'utilisation efficace des ressources;
- le système sera axé sur les étudiants et possédera les mécanismes en vue de leur fournir des renseignements, de les aider à trouver leur voie et de faciliter leur progression en matière d'études postsecondaires;
- le système sera attentif aux besoins des étudiants ainsi qu'aux besoins des collectivités; il offrira des programmes suffisamment variés pour répondre à la diversité de ces besoins;

- le système sera de qualité supérieure; de solides mécanismes d'assurance de la qualité y veilleront;
- des mesures particulières seront mises en place afin d'encourager le développement d'activités de recherche intensives de haute qualité; ces activités contribueront au développement socioéconomique et culturel du Nouveau-Brunswick.

Le système que nous proposons répondra uniquement aux besoins du Nouveau-Brunswick et s'appliquera uniquement à son contexte. Il pourra peut-être aussi servir de modèle à d'autres pays et régions qui présentent les mêmes particularités que le Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick sera fier d'avoir un système de ce genre.

Quels sont les types de changements qui sont nécessaires pour mieux répondre aux besoins des étudiants et de la population du Nouveau-Brunswick? Nous vous fournirons plus de détails à ce sujet ultérieurement. Nous esquissons ici les recommandations suivantes afin de vous donner un aperçu du type de système que nous proposons.

Quel type de système d'éducation postsecondaire serait le plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick?

Nous croyons que le système d'éducation postsecondaire qui répondra aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick doit inclure et promouvoir les six caractéristiques ou principes qui suivent. Il s'agit d'un système qui est :

Accessible

Cela signifie que le système fournit l'occasion à tous les Néo-Brunswickois de poursuivre leur apprentissage dans le domaine de leur choix et qu'il correspond aux besoins et aux possibilités offertes dans la province et ailleurs, à un coût qui est juste et abordable.

L'atteinte de cet objectif nécessite des engagements élevés qui touchent les établissements d'enseignement de la province, les programmes offerts dans ces établissements, les relations entre ces derniers et la façon dont le système est financé, y compris les droits de scolarité et l'aide financière aux étudiants.

Vision

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick font tous partie d'un système intégré de haute qualité qui met l'accent sur les besoins des étudiants. Le système est fait sur mesure pour répondre aux réalités linguistiques, démographiques et géographiques distinctes de la province. Il tire parti des atouts et des identités culturelles actuels et vise à appuyer les buts socioéconomiques de chaque communauté et la province dans son entier.

Caractéristiques spécifiques

Un système capable de devenir un modèle pour les régions qui partagent les caractéristiques du Nouveau-Brunswick :

- Un accès pour tous les étudiants dans toutes les régions
- Les établissements actuels continueront d'apporter leur contribution
- Aucun pôle de développement majeur
- Aucun désir de mettre en péril les régions rurales et vivant des défis démographiques
- Les pratiques exemplaires des régions avec un centre de développement urbain majeur ne sont pas applicables au Nouveau-Brunswick

Ce principe a été inscrit en premier, car il réside au cœur de notre engagement qui vise à répondre aux besoins des étudiants actuels et futurs et à ceux de la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire en sorte que le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire augmente afin de persuader un pourcentage plus élevé de la population à poursuivre son éducation ou sa formation postsecondaire. Pour ce faire, il devra encourager les personnes qui ne participent pas actuellement à un programme d'études postsecondaires en les informant qu'il existe un établissement d'enseignement ou un programme qui devrait leur convenir, de même qu'il devra inciter les personnes de l'extérieur de la province à s'inscrire dans les établissements provinciaux.

Pertinent et adapté

Après l'accessibilité, ces deux caractéristiques sont essentielles à la réussite future du Nouveau-Brunswick, à titre de province. C'est une chose d'offrir aux étudiants une place pour apprendre, mais il est tout au moins aussi important que la place qu'on leur propose réponde à leurs besoins et à ceux de la province, de sorte que cette dernière les mène à la réussite dans leur vie personnelle et dans leur travail.

Nous croyons qu'il doit y avoir davantage d'occasions d'expériences en matière d'éducation postsecondaire qui recoupent les matières, la pédagogie et l'orientation. Il devrait s'agir d'un système de forces et non d'une hiérarchie des différences. Pour atteindre cet objectif, il doit y avoir un meilleur équilibre entre l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique, et ce, peu importe si des différences existent dans les programmes menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat.

La pertinence se présente sous différentes formes et il n'existe pas de consensus universel en ce qui a trait à ce qui est pertinent ou non. Lors de nos rencontres dans le cadre de nos consultations, de nombreuses personnes appuyaient avec vigueur les compétences en matière de pensée critique qui découlent d'un solide programme en arts bien présenté. Pour le gouvernement, un tel apprentissage est très pertinent, mais l'apprentissage qui mène au succès des

personnes, comme les ingénieurs, les gens de métiers, les mécaniciens, les technologues ou les infirmières, l'est également. Tout cela pour dire qu'il n'existe pas de hiérarchie de pertinence.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'établissements d'enseignement qui sont capables de répondre rapidement et efficacement aux besoins des étudiants et des employeurs. Cela signifie que les structures de gouvernance doivent pouvoir prendre des décisions en temps opportun. Cela signifie également que ces structures doivent pouvoir accéder aux renseignements concernant les besoins des entreprises, des industries et des autres secteurs de la collectivité et qu'elles doivent pouvoir agir de façon appropriée relativement à ces renseignements.

Complet

Bien qu'il respecte entièrement les prémisses incluses dans les arts et sciences, le système doit offrir une gamme de programmes professionnels, pratiques, occupationnels et de premier et deuxième cycle pour répondre aux besoins de la province et de ses communautés linguistiques. Il doit également reconnaître la nécessité de conserver les ressources et de coopérer le plus possible avec les autres provinces et les autres établissements d'enseignement.

Il doit également veiller à ce que les étudiants du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de poursuivre des études supérieures dans des domaines sélectionnés avec soin. Dans le cas de la recherche, les établissements d'enseignement, dont les forces sont reconnues dans des domaines considérés importants par la province, doivent être soutenus de façon propre à assurer l'atteinte de l'excellence.

Le système permet de reconnaître et de célébrer les contributions des connaissances à la fois théoriques et pratiques et, par conséquent, de reconnaître comme des partenaires égaux à part entière les établissements d'enseignement dont les missions et les orientations varient. Il permet également de reconnaître la place légitime occupée par les établissements d'enseignement postsecondaire privés.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un éventail de diplômés de divers programmes qui fourniront à la province les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir. Lorsque nous examinons le nombre d'inscriptions dans les divers programmes par rapport aux autres provinces et territoires, il est évident que le Nouveau-Brunswick compte peu d'étudiants dans les domaines des sciences, de la technologie et des métiers. Il devrait donc prendre des mesures pour augmenter les inscriptions dans ces domaines. Avec un peu d'imagination, il pourrait y avoir moyen d'offrir des expériences utiles et bénéfiques qui incluraient à la fois une théorie et une pratique exceptionnelles.

Efficace

Puisque le Nouveau-Brunswick ne possède pas la population ou les ressources comparables à celles d'autres provinces ou territoires, il ne peut pas se permettre de plaire à tout le monde. Tenter de le faire est une voie qui mène directement à la médiocrité. Le Nouveau-Brunswick doit non seulement faire des choix judicieux, mais il doit aussi trouver des moyens de mettre en œuvre ces choix aussi efficacement que possible. Il doit être prêt à s'y prendre autrement, de façon plus intelligente. S'il se contente de suivre les autres provinces ou territoires, il verra ses ressources épuisées et se retrouvera perdant. De nouvelles approches innovatrices permettront des gains en efficacité, ce qui sera un avantage clé pour le Nouveau-Brunswick qui évolue dans le monde compétitif de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

L'efficacité doit s'étendre aux structures et aux processus de gouvernance et administratifs adoptés par les établissements d'enseignement postsecondaire, lesquels doivent favoriser une prise de décision opportune et efficace. Un degré élevé de collaboration et de coordination doit exister entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la province afin que les étudiants ne soient pas confrontés à des choix qui mènent à des culs-de-sac et puissent transposer une situation d'apprentissage dans une autre offrant des cheminements pertinents. Une information exacte et opportune doit occuper une place prépondérante afin que les étudiants connaissent les possibilités qui les attendent et leurs conséquences sur le plan des coûts et des choix futurs.

De haute qualité

Cela ne suffit pas d'atteindre tous les autres objectifs mais de n'offrir qu'un produit médiocre. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un système d'éducation postsecondaire de haute qualité aussi élevée que celle que l'on retrouve au pays et dans le monde. Des débats auront toujours lieu sur ce que signifie la qualité et sur la façon de déterminer si elle est présente, mais nous avons expérimenté un nombre suffisant d'approches pour connaître celles qui fonctionnent et pour savoir qu'il est possible d'améliorer la qualité des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire en ayant recours à une évaluation systématique et rigoureuse ainsi qu'à des mesures correctives. À l'heure actuelle, il existe un régime d'assurance de la qualité administré par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Ce régime a besoin de plus de mordant et doit englober les collèges et les universités.

Responsable

Enfin, le système d'enseignement postsecondaire a une obligation de rendre des comptes. Vu le rôle grandissant que l'enseignement postsecondaire tiendra dans l'avenir de la province, les Néo-Brunswickois doivent avoir accès à de l'information opportune et utile qui leur permet de juger de l'efficacité des ressources confiées aux établissements d'enseignement postsecondaire et déployées par ceux-ci. La pierre angulaire de la responsabilisation est l'information – opportune, exacte et utile. Des structures et des processus de gouvernance et administratifs doivent être mis en place, dont la fonction consiste à analyser cette information pour qu'elle soit utilisée de manière à apporter des améliorations ou des mesures correctives. Trop de personnes et d'argent sont en jeu pour ne pas insister sur un système de responsabilisation efficace.

Le Nouveau-Brunswick ne sera pas la seule province qui tente de réformer son système d'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières années, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador ont déployé des efforts pour réformer de façon substantielle leurs systèmes

d'enseignement postsecondaire et pour y réinvestir des ressources. Chacune de ces provinces a enrichi notre compréhension de l'importance d'un système d'éducation et des mesures à prendre pour atteindre les objectifs souhaités. La contribution du Nouveau-Brunswick et son avantage stratégique (Avantage Nouveau-Brunswick) permettront d'instaurer le premier système entièrement intégré et adapté au Canada, voire en Amérique du Nord.

Brève description du système

Notre recommandation la plus importante en faveur du changement est peut-être celle qui consiste à transformer l'éducation postsecondaire en faisant dévier l'accent mis sur les établissements en particulier vers l'instauration d'un véritable système d'éducation postsecondaire. Nous avons d'excellents établissements d'enseignement, mais ils fonctionnent trop en vase clos. Les étudiants sont choyés pourvu qu'ils fassent les bons choix et ne s'écartent pas trop du chemin choisi au départ. Cependant, nombreux sont les étudiants qui ne sont pas bien servis par ce système; le temps investi par les étudiants et l'argent investi par les étudiants et le gouvernement sont souvent gaspillés. Par exemple, lorsque les crédits (réalisations sur le plan des études) obtenus dans un établissement ne sont pas acceptés par un autre établissement, ou lorsque les étudiants ne peuvent pas découvrir à partir d'une seule source ce que sont leurs options en matière d'éducation ou ce que sera le coût total de leurs études ou, en effet, ce que sera leur dette étudiante une fois leurs études terminées, on ne peut pas s'attendre à ce que des décisions optimales soient prises. Nous recommanderons un régime de transfert des crédits plus rigoureux. Comme un transfert fructueux des crédits dépend de la confiance que les gens ont dans la qualité des programmes offerts par d'autres établissements, nous proposerons des changements qui renforceront les mesures protégeant l'assurance de la qualité dans la province. De plus, des gains importants en efficacité sont possibles grâce à l'amélioration de la coordination au sein des établissements. Faut-il que chacun des établissements soit un îlot en soi ou y a-t-il des possibilités de partager les ressources et les services pour que tout le système soit amélioré? Nous

pensons qu'il faut bien davantage de collaboration et nous recommanderons des changements importants à cet égard. Par exemple, un seul processus d'inscription devrait suffire pour qu'un étudiant puisse présenter une demande auprès d'un établissement ou d'un programme d'enseignement postsecondaire provincial subventionné par l'État.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne pourra pas se soustraire aux changements proposés. Pour obtenir une meilleure coordination du système d'éducation postsecondaire, des changements structurels devront s'imposer tant à l'échelle provinciale qu'au niveau des établissements. D'abord, le gouvernement provincial a besoin de clarifier sa mission et sa raison d'être en ce qui concerne l'éducation postsecondaire. Par exemple, les relations institutionnelles qu'il entretient avec les universités sont presque inexistantes, tandis que son rôle auprès des collèges et du programme d'apprentissage est souvent trop importun. Le gouvernement provincial a un rôle vital dans l'éducation postsecondaire; il devrait se concentrer davantage sur les politiques et non sur les détails administratifs. En d'autres mots, le gouvernement devrait gouverner et non « ramer ». Pour ce qui est des collèges et du programme d'apprentissage, le gouvernement « rame » beaucoup trop et ne gouverne pas assez en ce qui concerne les liens avec les universités. Par conséquent, nous proposerons une redéfinition bien mûrie du rôle du gouvernement provincial. Une partie de cette redéfinition touchera le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Une autre partie proposera l'établissement d'un organisme de coordination indépendant pour l'ensemble du système d'éducation postsecondaire, public et privé. Nous recommanderons aussi un réinvestissement important dans le système d'éducation postsecondaire dans le but d'amener les dépenses provinciales totales plus près de la moyenne des autres provinces, et nous proposerons une rationalisation et un élargissement des programmes d'aide financière aux étudiants.

Une caractéristique qui illustre le dysfonctionnement du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est l'absence de réunions structurées des hauts dirigeants des établissements, même de nature officieuse. Par conséquent, bien des occasions de coordination sont ratées. Quant aux établissements, le besoin d'une direction provinciale se ferait moins sentir s'ils avaient accès à un forum pertinent où ils pourraient trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Nous proposerons un tel forum.

Une préoccupation déterminante est l'amélioration de l'accès pour les étudiants, surtout pour ceux qui n'ont pas envisagé une éducation postsecondaire comme choix approprié ou abordable. Une manière d'augmenter l'accès, sans ajouter inutilement au coût du système, consiste à offrir la première ou la deuxième année des études de premier cycle dans les communautés où il existe un établissement d'enseignement postsecondaire. Cette mesure aurait l'avantage de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de s'inscrire à des programmes menant à un diplôme sans avoir à quitter leur chez-soi, ce qui accroîtrait le taux de participation et réduirait les coûts. Dans les communautés où les collèges sont les seuls établissements d'enseignement postsecondaire, il faudra élargir leur champ d'activité pour leur permettre d'offrir ces deux premières années. Une telle réforme aura des répercussions à court et à long termes. D'abord et avant tout, il faudra que les établissements qui décernent des diplômes s'entendent sur ce que constitue un programme de base transférable au niveau de l'introduction. Rien dans cette proposition ne viendra affaiblir ce que font les universités, et les étudiants continueront d'entrer à l'université directement après l'école secondaire s'ils choisissent de le faire. Toutefois, il sera nécessaire pour tous les établissements d'offrir une plus grande similarité entre les éléments ou un plus grand nombre de cours transférables, au moins au cours des deux premières années. L'organisme de coordination indépendant et le forum de coordination pour les établissements faciliteront ces aspects communs.

Bien entendu, l'accès à l'éducation postsecondaire est directement lié au niveau d'aide financière offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick,

à la formule d'attribution de cette aide aux établissements ainsi qu'au niveau d'aide offerte aux étudiants et à leurs familles pour assumer leur part du coût. La formule de financement destinée aux universités établie à l'origine par la CESPM est complètement désuète, tant par sa structure que par les montants concernés. Elle doit être mise à jour afin d'être équitable pour les étudiants et leurs familles ainsi que pour les établissements d'enseignement postsecondaire, mais elle doit aussi servir à faire avancer les objectifs gouvernementaux en matière de politiques. Le financement des collèges a aussi besoin d'être réformé. L'aide financière aux étudiants prend actuellement la forme d'une myriade de bourses, de prêts et de dépenses fiscales contradictoires. Nous proposerons des mesures pour entamer le processus de simplification et de clarification du système. La collaboration de la part du gouvernement fédéral sera une composante nécessaire de ce processus.

Nous proposerons la création d'un nouveau genre d'établissement d'enseignement postsecondaire qui, selon nous, servira mieux le Nouveau-Brunswick et ses communautés régionales distinctes. Ces établissements seront conçus de sorte qu'ils travailleront étroitement avec leurs collectivités et faciliteront ainsi leur développement économique et social. Ils s'appuieront sur les forces et les traditions de l'université et du collège, mais constitueront plus qu'une simple combinaison des établissements en place. Ils apporteront à leurs collectivités une approche réellement intégrée en ce qui concerne les besoins ainsi que les promesses que peut offrir l'enseignement postsecondaire. Nous appelons ces établissements des polytechniques, un terme qui de plus en plus connu et accepté.

Nous proposons la création de trois polytechniques, la première desservant la région de Saint John, la deuxième, le nord-est de la province, et la troisième, le nord-ouest. Chacune de ces régions possède des possibilités et des défis uniques, et ces polytechniques seront conçues pour relever ces nouveaux défis stimulants. Ils offriront aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et pratiques, de recevoir des certificats, des diplômes, des grades ainsi que les premières années de travail

menant à certains diplômes offerts dans d'autres établissements et dans des domaines particulièrement pertinents à la région ou dans des champs de compétence précis.

Pour attribuer à ces nouveaux établissements le mandat et la flexibilité nécessaires leur permettant de s'adapter efficacement aux circonstances particulières de leurs collectivités, nous proposerons de scinder les liens institutionnels qui lient les centres universitaires de Shippagan et d'Edmundston à l'Université de Moncton (U de M), de même que ceux qui lient le campus de Saint John à la University of New Brunswick (UNB). Parallèlement, les nouvelles polytechniques seront capables de forger de nouvelles relations plus productives avec leur anciens partenaires principaux, de même qu'avec d'autres établissements postsecondaires et avec les firmes et organismes communautaires. Pour l'Université de Moncton et la University of New Brunswick, ce changement créera la possibilité d'affiner leurs missions distinctes et de revitaliser leurs structures dirigeantes. Ce faisant, il sera important d'axer leurs priorités relatives aux programmes et de renforcer leur travail en enseignement supérieur et en recherche.

Donner de l'ampleur à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur est l'une des conditions les plus importantes du développement économique et social du Nouveau-Brunswick. La recherche et les études supérieures demandent une concentration de ressources en vue de créer une masse critique nécessaire. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, cela signifie concentrer les efforts du gouvernement en ce sens dans les deux établissements déjà engagés à rendre cet objectif prioritaire, c'est-à-dire la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. D'autres universités ainsi que les collèges et les nouvelles polytechniques peuvent certainement faire des contributions en ce sens et, dans les faits, assumer un rôle de leadership dans des domaines pertinents ou dans divers types de recherches qui complètent particulièrement leurs divers rôles et missions.

La St. Thomas University et la Mount Allison University ont des traditions bien établies pour ce qui est des études universitaires de premier cycle, et nous

devons les encourager à continuer dans cette voie. Cependant, leur volonté d'appuyer les objectifs du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est la seule condition qui leur permet de recevoir un soutien public continu, donc de participer aux ententes institutionnelles conçues pour donner du sens et une portée à ces objectifs. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il s'agisse d'une condition onéreuse.

Assurer la qualité de nos établissements d'enseignement postsecondaire revêt une importance capitale pour les étudiants qui y étudient et pour la société en général. La condition est indispensable pour mettre en place un système provincial qui, à nos yeux, est déterminant pour l'avenir de la province. À l'heure actuelle, la CESPM possède un mandat limité pour évaluer la qualité des programmes universitaires dans les trois provinces Maritimes. À tout le moins, le régime actuel d'assurance de la qualité a besoin d'être étoffé et enrichi pour englober les collèges, les polytechniques et, dans certains cas, les établissements privés.

L'accès est d'une importance cruciale pour la province, compte tenu de la baisse démographique qui se pointe à l'horizon. Vu les circonstances, certains groupes spécifiques ne participent pas à l'enseignement postsecondaire dans la mesure où ils en sont capables ou dans la mesure où la province en a besoin. Si nous devons augmenter les taux de participation dans la province, il nous faudra des moyens de changer cette situation. Nous faisons allusion à ceux qui ont grandi en croyant que l'éducation postsecondaire ne leur convenait pas. Nous faisons également allusion à ceux dont le revenu familial rend le coût des études postsecondaires inaccessible, aux femmes qui sont encore sous-représentées dans certains secteurs professionnels et aux citoyens des Premières Nations dont l'expérience, les traditions culturelles et les obstacles bureaucratiques créent des barrières à la participation. Les personnes handicapées constituent une autre clientèle nécessitant un soutien spécial. L'accès à ces groupes d'étudiants doit être amélioré et les facteurs responsables de leur faible taux de participation doivent être abordés, y compris la façon dont nous finançons l'éducation postsecondaire.

Il y a encore par contre beaucoup à faire pour améliorer l'accès pour ceux qui font déjà partie de la main d'œuvre et qui ont besoin de parfaire leurs connaissances et compétences ou améliorer leurs qualifications. Pour plusieurs, spécialement ceux pour qui l'éducation ou la formation souhaitées n'est pas disponible localement, la formation à distance est la seule option viable. La formation à distance au Nouveau-Brunswick doit être améliorée, mais cela doit être fait de façon rentable, c'est-à-dire en concentrant les efforts.

Même si nous ne considérons pas avoir la solution magique à tous ces problèmes d'accès, lesquels sont une source de vexation pour le reste du pays, nous avons des suggestions qui, à notre avis, amélioreront la situation.

Ce que nous venons de décrire constitue une indication brève et générale de notre approche face à la réforme de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, ainsi que de certains problèmes auxquels nous devons nous attaquer. Bien sûr, il nous faut être plus précis. Pour la suite, il nous est impossible de vous procurer tous les détails requis. Cette tâche reviendra au Ministère, à la nouvelle commission proposée dotée de son nouveau mandat et au Conseil des présidents. Après tout, nous n'aurions réellement pas besoin d'établir ou de redéfinir la mission de ces organismes si leur fonction consistait simplement à appliquer un programme déjà prescrit. Alors, à quoi devrait ressembler le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick?

Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires

Afin de développer un système d'éducation postsecondaire dont le Nouveau-Brunswick a besoin pour réussir, le gouvernement doit être prêt à prendre les devants en mettant en œuvre ses propres réformes à l'interne. Il faut développer un système de gouvernance conçu non seulement pour faire les modifications requises, mais également pour garantir que les structures mises en place génèrent des résultats de manière continue. Les changements doivent s'amorcer aux échelons supérieurs. Trois principaux intervenants seront appelés à participer : le gouvernement provincial, une nouvelle commission indépendante et les établissements d'enseignement postsecondaires. Nous examinerons à tour de rôle ce que chacun doit faire.

Les étudiants en administration publique ont réalisé que le rôle le plus important du gouvernement est d'avoir une idée claire de l'orientation souhaitée en matière de politiques publiques et d'objectifs à atteindre, et la capacité d'utiliser les outils nécessaires pour y arriver. Il est souvent plus sensé de laisser la gestion des détails administratifs requis pour la mise en œuvre des politiques gouvernementales à des organismes spécialisés qui ont la capacité et la flexibilité de négocier des ententes de coopération entre organismes « sur le terrain ». La responsabilité politique est assurée pendant que la flexibilité et la créativité administratives sont améliorées.

Cette maxime s'applique tout particulièrement dans des secteurs comme la santé et l'enseignement postsecondaire, où les aspects importants de la conception et de la prestation des programmes doivent être pris en charge par des professionnels qualifiés et formés dans ce sens. La structure que nous proposons est fondée sur cette compréhension et nous examinerons chacun de ces éléments clés à tour de rôle.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

D'une certaine façon, le Nouveau-Brunswick a déjà mis en place d'importantes bases pour réussir. En constituant un seul ministère responsable de l'enseignement et de la formation postsecondaires, le travail étant un joueur important particulièrement dans le programme d'apprentissage, ce ministère assume ainsi des responsabilités qui englobent pratiquement toute la gamme des activités postsecondaires. Un seul changement doit être apporté. Le rôle du Ministère doit être recentré. Mais il y a un certain paradoxe. D'une part, le Ministère est si éloigné des universités qu'il a très peu d'influence sur leur développement, même s'il leur fait miroiter des subventions. D'autre part, le Ministère est trop impliqué dans la gestion quotidienne des composantes collèges et programmes d'apprentissage, ce qui a pour conséquence qu'il n'a pas la capacité requise pour aborder les plus grandes questions de conception des systèmes d'éducation et des priorités stratégiques. Ce point est important car seul le gouvernement peut assumer la responsabilité des politiques postsecondaires pour garantir une responsabilité démocratique.

Les universités, les polytechniques, les collèges et le programme d'apprentissage doivent essentiellement avoir le même lien hiérarchique avec le gouvernement. Par conséquent, le gouvernement doit se faire retirer la gestion quotidienne des collèges et du programme d'apprentissage, qui doivent fonctionner de manière plus indépendante et rendre des comptes au gouvernement par l'intermédiaire d'un conseil ou d'une commission. Leur flexibilité et leur créativité administratives, de même que leur

capacité à bâtir des partenariats avec d'autres établissements et le secteur privé, n'en seront que meilleures, et ils devront quand même rendre des comptes au gouvernement. Pendant ce temps, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé très peu d'attention aux universités, qui fonctionnent en l'absence d'un cadre stratégique défini, même avec des incitatifs financiers. Cette situation doit changer.

Les responsabilités principales du Ministère devraient mettre l'accent sur :

- **Politique** : fixer les objectifs du système d'éducation postsecondaire et déterminer les outils à utiliser pour atteindre ces objectifs.
- **Priorités** : cerner les questions qui doivent être abordées et établir leur ordre d'importance.
- **Financement** : déterminer quelles sommes peuvent être allouées aux établissements d'enseignement et au programme d'aide financière aux étudiants, et comment elles devraient être réparties.
- **Gouvernance** : préparer les modifications aux lois requises et procéder aux nominations nécessaires au sein des conseils et autres établissements.
- **Analyse des données** : extraire l'information au soutien des autres responsabilités du Ministère et présenter celle-ci de manière à influencer les politiques publiques.

Il s'agit là d'importantes responsabilités, mais peut être que l'aspect fondamental est qu'elles ne peuvent être exercées efficacement que par le gouvernement lui-même. Pour se concentrer sur ces responsabilités, le Ministère doit être libéré de ses activités opérationnelles inhérentes aux collèges et au programme d'apprentissage. Parallèlement, il doit développer et renforcer sa capacité à coordonner et à diriger des politiques dans l'ensemble du secteur postsecondaire (universités, collèges, polytechniques et programme d'apprentissage). Il ne sera pas facile de passer d'une orientation opérationnelle à une orientation axée sur la politique, mais il s'agit d'une transition déterminante qui doit s'effectuer. Ce point nous amène au deuxième élément de la structure proposée.

Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Il est nécessaire d'établir un lien entre le Ministère et les établissements. C'est le rôle qu'aura à jouer la nouvelle Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Cette Commission n'est pas envisagée comme un grand organisme bureaucratique, mais plutôt comme un mécanisme de représentation simple qui collabore autant avec le Ministère qu'avec les établissements d'enseignement afin de mettre en application les politiques élaborées par le gouvernement, tout en demeurant à l'écoute des besoins et des contraintes des établissements d'enseignement. Elle donnerait également au gouvernement des conseils en matière de systèmes d'éducation. Elle aurait sa propre tête dirigeante, qui serait nommée par le gouvernement. Le conseil d'administration de la Commission (annexe A) serait formé en partie par des représentants des établissements d'enseignement concernés et en partie par des personnes nommées par le gouvernement, lesquelles seraient majoritaires. La qualité des membres nommés par le gouvernement sera extrêmement importante pour le succès de la Commission. Ils ne doivent pas être nommés pour raisons partisans. Ils devront avoir une expertise dans différents domaines professionnels et représenter largement les intérêts sectoriels et régionaux de la province.

La Commission devrait être chargée des activités suivantes :

Contrôle, évaluation et assurance de la qualité

Le contrôle et l'évaluation de la qualité, ou l'assurance de la qualité, comme elle est souvent décrite, est la contrepartie nécessaire à l'indépendance opérationnelle accordée aux établissements d'enseignement postsecondaires. Le contrôle de la qualité doit être appliqué rigoureusement pour que les étudiants et les employeurs aient confiance que les établissements d'enseignement respectent leurs engagements, et ce, de façon à ce que les résultats soient supérieurs.

Le régime de contrôle de la qualité doit s'appliquer de la même façon à l'ensemble des établissements d'enseignement, soit aux collèges, aux polytechniques et aux universités. Tous les établissements d'enseignement doivent obtenir l'agrément. Tous les programmes menant à un grade devraient recevoir l'agrément, qu'ils soient offerts dans des établissements d'enseignement privés ou publics. Il serait aussi peut être nécessaire que les programmes menant à un diplôme reçoivent l'agrément selon leur nature et leur lien avec d'autres attestations d'études. Les grades et les diplômes sont accordés en vertu d'une autorité déléguée par la province et la réputation de la province est tout au moins indirectement en jeu chaque fois qu'un diplôme ou un grade est délivré. Par conséquent, il relève de la province de veiller à ce que tout grade ou diplôme accordé en vertu de cette autorité soit de qualité acceptable à ses yeux. La Commission s'assurera que cette responsabilité soit exercée.

Signalons que le Nouveau-Brunswick participe aux travaux du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) qui cherche à faire avancer les intérêts communs de toutes les provinces en éducation, incluant l'éducation postsecondaire. Une récente initiative du Conseil potentiellement importante, acceptée par tous les ministres en février 2007, était d'établir le cadre de travail pour les normes associées à l'octroi de grades relevant des gouvernements provinciaux. Ce sont des préoccupations reliées à l'apparition, au Canada, d'une variété de nouveaux établissements conférant des grades universitaires et le besoin de protéger la valeur internationale des grades canadiens qui ont mené à cette entente. Le cadre de travail inclut les descriptions des résultats d'apprentissage généraux attendus des diplômés de même que les normes pour les examens de l'assurance de qualité. Le régime d'assurance de qualité proposé ici dépasserait de beaucoup les normes envisagées par le CMEC.

Cette responsabilité aura des répercussions sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes qui administre à l'heure actuelle un régime de contrôle de la qualité restreint. Ce régime a cependant de graves défauts. D'abord,

il ne s'applique qu'aux universités qui relèvent de sa compétence. Il ne joue donc aucun rôle dans le contrôle de la qualité des programmes collégiaux et dans les circonstances actuelles, il ne jouerait aucun rôle à l'égard des polytechniques proposées. Même en ce qui concerne les universités, son mandat se limite à évaluer les procédures de contrôle de la qualité en place dans chaque établissement et la qualité des nouveaux programmes proposés, mais non la qualité réelle des programmes actuels. Finalement, le régime de contrôle de la qualité n'a qu'une autorité très restreinte quand il s'agit de faire respecter les recommandations formulées à la suite de ses évaluations. Sa structure directrice et son mode de fonctionnement permettent aux établissements d'intervenir dans le processus d'évaluation, ce qui a pour effet de miner sa crédibilité et, peut être éventuellement, « diluer » ses évaluations.

Les collèges communautaires ont eux aussi développé des mesures de contrôle de la qualité. Mais dans leur cas, le processus est interne et se fonde essentiellement sur des indicateurs. Il n'a ni la rigueur ni l'indépendance pour être un mécanisme de contrôle de la qualité crédible.

Le régime de contrôle de la qualité du Nouveau-Brunswick doit devenir plus strict.

Une façon d'atteindre cet objectif serait de modifier le mandat de la CESPMS et la composition de son conseil afin d'élargir sa portée auprès des établissements pour englober les collèges et les établissements d'enseignement privés, et renforcer sa capacité d'application de la loi. Pour plusieurs raisons, cette option est privilégiée puisqu'elle préserverait l'étendue régionale de l'assurance de la qualité. Pour ce faire, toutefois, les lois applicables à la CESPMS devraient être modifiées. Et cette modification requiert que les trois législatures des Maritimes adoptent des lois identiques. La dernière fois qu'on a tenté cet exercice, le processus a duré huit ans et ne s'est conclu qu'après qu'une entente sur le fond des modifications ait été signée. Le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre d'attendre si longtemps.

À part les modifications aux lois, la culture de la CESPM doit également être changée au niveau de son mode de fonctionnement et de ses critères d'évaluation. Elle aurait à établir plus clairement l'indépendance de ses évaluations et accorder davantage d'importance aux critères liés à la planification, à l'efficacité et aux résultats. Il faudrait également qu'elle soit plus ouverte à de nouveaux types d'établissements et qu'elle développe des critères pertinents.

Autrement, une entente pourrait être conclue avec la CESPM, selon laquelle il serait entendu que le régime de contrôle de la qualité en place au Nouveau-Brunswick est différent de celui des autres provinces sur le plan pratique. Ou, peut être qu'on pourrait persuader les autres provinces de simplement consentir à ce que le programme soit élargi et interprété avec plus de rigueur dans l'ensemble des trois provinces, sans modifier les lois. Il est également possible que les lois soient approuvées rapidement. Nous ne savons pas si ces options sont réalisables. Ce que nous savons c'est que le contrôle de la qualité doit être amélioré sans tarder. Si la CESPM ne peut réagir de façon appropriée en temps opportun et de manière à reconnaître les rôles distincts et valables que jouent les différents systèmes d'enseignement postsecondaires, le Nouveau-Brunswick devra envisager d'autres options.

Portail d'applications et d'information

Il s'agit sans contredit d'une des plus importantes recommandations que nous proposerons. Nous recommandons à la Commission de créer un point d'accès unique, ou portail, afin de fournir toute une gamme de renseignements et de mesures nécessaires au cheminement des étudiants dans le système d'éducation postsecondaire public. Il est difficile pour les personnes qui ne sont pas dans le système, ou pour celles qui pensent y entrer, de comprendre à quel point celui-ci peut s'avérer compliqué et même intimidant. Cela est particulièrement vrai pour les personnes qui n'ont pas encore fait, ou dont les parents n'ont pas fait, d'études postsecondaires. À titre d'exemple, nous avons demandé à un étudiant de dresser la liste des différents programmes et options d'aide financière aux étudiants disponibles, y compris les prêts, les subventions, les bourses d'études,

les crédits d'impôts, les allègements de dette, les exonérations du remboursement des prêts, les programmes fédéraux, les programmes provinciaux et les programmes du secteur privé. La liste seule des diverses options, sans aucune explication, avait plus de deux pages de long! Nous ne sommes pas surpris que les étudiants soient parfois confus. Nous ne sommes pas non plus surpris qu'ils ne profitent pas toujours des programmes qui, soi disant, sont là pour eux. Et nous n'avons abordé que l'aide financière aux étudiants. Imaginez les choix de carrière. Nous avons entendu maintes fois de la part des parents comme de celle des étudiants qu'ils n'étaient pas au courant de leurs options pédagogiques et d'études. La même chose se produit quand un étudiant veut savoir si une université lui accordera des crédits ou une équivalence de cours pour des cours suivis ailleurs, ou quand un élève du secondaire veut savoir quels sont les préalables nécessaires pour être accepté dans un programme en particulier et quelles sont les perspectives d'emploi après avoir obtenu son diplôme, et ce qu'il lui en coûtera. La plupart de cette information est sans aucun doute disponible quelque part. Le fait est qu'elle n'est pas disponible dans un formulaire ni dans un endroit facilement accessible aux étudiants.

Voilà ce que nous proposons de modifier. Nous recommandons fortement la création d'un point d'accès unique, ou portail, où un étudiant ou un futur étudiant devrait présenter sa demande d'admission, quelque soit l'établissement d'enseignement postsecondaire public de la province pour lequel il présente sa demande, où on lui remettra un numéro d'étudiant provincial et où il pourrait faire des recherches sur les programmes disponibles dans les différents établissements, comment ceux-ci sont cotés et quel a été le taux de placement, y compris l'endroit où les diplômés travaillent, si les cours déjà terminés leur seraient crédités et, à l'aide d'une calculatrice financière, connaître exactement les coûts de ces cours et l'aide financière disponible, et remplir les formulaires de demande d'admission en ligne, directement à partir ce portail. Tout ça d'une manière facilement accessible et conviviale. Cette recommandation n'enlève rien au rôle que jouent les établissements d'enseignement en matière

d'admissions, mais fournit plutôt une porte d'entrée nécessaire pour permettre à tous les étudiants d'obtenir l'information requise pour faire les bons choix en fonction de renseignements et non de présomptions.

Aucune autre province n'a un système d'éducation aussi complet. C'est là tout un avantage pour le Nouveau-Brunswick! Ce portail serait non seulement d'un grand service pour les Néo-Brunswickois, mais constituerait également un important avantage pour le recrutement d'étudiants nationaux comme internationaux. Et il n'a pas besoin de coûter les yeux de la tête. En fait, le centre d'admission commun de l'Ontario, qui, à la différence de ce que nous proposons pour le Nouveau-Brunswick, exige que les demandes d'admissions aux universités et aux collèges soient présentées séparément, réalise un profit. Conséquemment, la sophistication grandissante du Nouveau-Brunswick en matière de technologies de l'information (TI) signifie que l'élaboration du portail s'inscrit probablement bien à l'intérieur du champ de compétences d'une entreprise locale ou d'un consortium d'entreprises.

Collecte et analyse des données

Nous avons précédemment insisté sur l'importance pour le Ministère de se concentrer davantage sur les politiques plutôt que sur le fonctionnement. De bons renseignements constituent le principe vital d'une bonne politique. De bons renseignements, à leur tour, exigent des données exactes, analysées attentivement. La collecte de données exactes et significatives, analysées de manière à générer des renseignements utiles pour l'élaboration de politiques, se doit d'être une importante fonction de la Commission que nous proposons (de même que du Ministère dans certains cas, tel qu'indiqué plus tôt).

La CESPM a fait du bon travail à ce niveau et elle pourrait peut-être continuer son bon travail en vertu d'un contrat de la Commission. Le rôle de la Commission serait de s'assurer que les données disponibles sont de bonne qualité, pas nécessairement de les produire. De plus, il faut être en mesure d'extraire, à partir des données, les renseignements qui répondent aux questions importantes de la province et de ses établissements

d'enseignement postsecondaires. La Commission doit assumer cette responsabilité.

Conseils stratégiques au Ministère

La collecte et l'analyse de données visent à permettre à la Commission de prodiguer de bons conseils stratégiques au Ministère et à plusieurs établissements d'enseignement postsecondaires. Dans le cadre de son travail avec le Ministère, la Commission aurait, bien entendu, la responsabilité particulière d'émettre des idées selon l'analyse des données, lesquelles idées devraient être conçues pour résoudre les problèmes et promouvoir les objectifs importants pour le Ministère et le gouvernement.

Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement

Nous avancerons plus tard qu'une des responsabilités importantes de chacun des établissements d'enseignement postsecondaires est de préparer et de présenter des plans stratégiques pour son établissement, en expliquant ses priorités, ses objectifs d'inscriptions et la façon dont il prévoit aller de l'avant pour atteindre ses objectifs. Nous aborderons cette question plus en détail plus loin dans ce rapport. Mais le corollaire nécessaire de la planification stratégique d'un établissement d'enseignement est que les plans doivent non seulement être examinés, mais le processus doit mener à des mesures concrètes, selon l'entente conclue entre le gouvernement et l'établissement. Le financement apporté par le gouvernement dépendra, dans une certaine mesure, de cette entente. Le processus itératif qui permet de conclure une entente sera médié par la Commission.

Il importe d'insister sur la valeur de la planification stratégique. Le système d'éducation postsecondaire recommandé par la Commission est fondé sur les différents rôles que se donnent les établissements d'enseignement, de manière à conférer des forces au système et un avantage à la province. Le processus de planification stratégique devient le moyen permettant l'atteinte de cet objectif et le rôle de la Commission est essentiel pour aiguiller le système selon les priorités du Nouveau-Brunswick et garantir la distinction indispensable entre les établissements d'enseignement.

Non seulement les plans stratégiques renforcent la capacité de gestion des établissements, ils jouent aussi un rôle déterminant dans le maintien de l'autonomie de ceux-ci, tout en satisfaisant le besoin légitime de responsabilité du gouvernement à son égard. Une planification stratégique efficace, accompagnée d'une surveillance et d'un suivi appropriés, rend inutiles les rapports détaillés et l'examen rigoureux des activités des établissements. Elle est le signe d'une relation de confiance mature, une relation qui est à l'avantage de toutes les parties concernées.

Transfert de crédits

On nous a raconté une histoire à propos d'un chargé de cours au niveau postsecondaire qui expliquait qu'il enseignait le même cours dans un collège et dans une université. Il suivait le même programme, utilisait le même manuel, imposait les mêmes exigences de cours et donnait les mêmes examens. Et pourtant, les étudiants inscrits à la version collégiale du cours ne pouvaient obtenir un transfert de crédits à l'université. Cette situation n'est ni acceptable ni défendable.

Reconnaissons cependant que le Nouveau-Brunswick a fait des progrès relativement aux ententes en matière de transfert de crédits. Mais il s'agit surtout d'une approche bilatérale qui a été adoptée par un établissement à la fois, cours par cours ou programme par programme. Au rythme où nous allons, il faudra beaucoup trop de temps pour obtenir un système d'éducation exhaustif. Beaucoup de difficultés proviennent de différences philosophiques qui ne sont pas faciles à résoudre. Cependant, quand de tels désaccords sont de toute évidence désavantageux pour les étudiants et qu'ils coûtent davantage au système en temps et en argent, sans pouvoir être réellement justifiés, le système doit changer. La création d'un plus grand nombre de programmes généraux et transférables pour la première et la deuxième années constituera un premier pas important vers l'amélioration des protocoles de transfert de crédits.

Nous devons insister sur le fait que nous ne préconisons pas le transfert général de n'importe quel crédit ou de tous les crédits qu'un étudiant peut avoir obtenus. Les normes sont bien entendu importantes. C'est pourquoi

un solide programme de contrôle de la qualité est essentiel. Une fois que les objectifs et les normes d'un programme ou d'un cours ont été confirmés, il devrait être plutôt facile d'évaluer la possibilité de transférer les crédits d'un cours suivi dans un autre établissement d'enseignement. La Commission du Nouveau-Brunswick devrait participer activement à la promotion du transfert de crédits. Non seulement elle superviserait le processus, mais elle jouerait un rôle proactif en collaborant avec les établissements d'enseignement. Étant donné que le contenu des cours est modifié régulièrement, il faut accorder une attention soutenue et continue au transfert de crédits.

Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation

Nous avons dit précédemment que le Nouveau-Brunswick est une petite province aux prises avec des difficultés financières. Pour réussir dans le monde compétitif de l'enseignement postsecondaire contemporain, la province doit choisir comment investir stratégiquement ses ressources. Une option intéressante consiste à choisir un petit nombre de projets ou de programmes qui pourraient vraiment faire une différence pour la province et d'appuyer les centres d'excellence dans leurs recherches et leur enseignement postsecondaire au niveau de ces projets ou programmes. La Commission proposée pourrait aider à définir de tels domaines et conseiller le gouvernement quant à la meilleure façon de les appuyer.

Il existe également une gamme de services qui pourraient être offerts plus efficacement et à moindres coûts si les ressources étaient regroupées parmi les différents établissements de la province. Des ententes de coopération existent déjà dans des secteurs comme les services informatiques et de bibliothèque, mais les services actuels et futurs pourraient être élargis puisque plusieurs établissements vivent également des changements. Bon nombre des soi-disant services administratifs « de soutien » requis dans les établissements d'enseignement postsecondaire pourraient facilement être partagés. Les compétences ainsi obtenues permettraient d'augmenter les ressources disponibles nécessaires à la satisfaction des besoins d'autres établissements

On nous a parlé des...

Changements d'orientation très coûteux

Comme plusieurs étudiants qui ont d'excellents résultats scolaires, Marilyn s'est inscrite dans le programme des sciences de la santé, un programme de deux ans qui, lui disait-on, allait lui ouvrir les portes d'un brillant avenir.

Tous les ans, elle obtient le montant maximum disponible en prêt étudiant. Malgré cette aide financière, elle doit souvent emprunter de l'argent à ses amis pour boucler ses fins de semestres.

À la suite de ses deux années dans ce programme, Marilyn n'entreprend finalement pas de carrière en sciences de la santé. Pour mieux penser à son orientation, elle abandonne ses études pour une année. De retour à l'université, elle s'inscrit en éducation et se dirige vers l'enseignement des sciences. Bien que plusieurs des matières complétées pendant son programme en sciences de la santé lui serviront pour sa formation en éducation, les exigences de ce programme de cinq années sont telles que Marilyn aura bien de la difficulté à terminer son programme en trois ans.

« Si je termine dans trois ans, en 2010, j'aurai 83 000 dollars à payer en dette d'études. Je me pose des questions à savoir comment je vais pouvoir payer cette dette à la fin de mes études », confie-t-elle.

Marilyn entrevoit le futur avec beaucoup d'inquiétude puisqu'elle sent que cette dette lui fera l'effet d'un boulet au pied pour encore plusieurs années. Même si elle désire former une famille et avoir une vie confortable, elle sait qu'elle doit demeurer réaliste.

« Je sais que je vais avoir une vie d'étudiante pour encore plusieurs années, même après mes études. »

d'enseignement. Cette approche de partage des responsabilités concorde avec le portail d'information unique examiné précédemment.

Coordination régionale et nationale

La création de la CESPМ a été accueillie avec l'espoir que la coopération entre les universités des trois provinces Maritimes soit stimulée, tel qu'il avait été promis. Et bien que certains accomplissements importants se soient produits, il en reste beaucoup d'autres à étudier. Le fait est qu'en vertu du système d'éducation actuel, la coordination ne sera possible que lorsque les trois provinces se seront mises d'accord pour dire qu'une approche commune est souhaitable. L'obligation d'une entente tripartite explique pourquoi il y a tant de délais lorsqu'il est question d'agir conjointement. Le problème est aggravé quand les gouvernements provinciaux n'ont pas, individuellement, la capacité stratégique d'évaluer les possibilités en matière de mesures de coopération. Il est par conséquent raisonnable de s'attendre à ce que le renforcement du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick permette de favoriser une meilleure coopération à long terme.

Toutefois, nous ne pouvons attendre ou nous perdrons l'avantage que nous avons présentement. Si nous pouvons mettre de l'ordre dans notre propre système d'éducation dès aujourd'hui, il y a de fortes chances pour que d'autres voient les avantages d'une approche plus coordonnée. Nous souhaitons encourager la coopération et la coordination régionale. S'il était possible de trouver des moyens pour accomplir ceci par l'intermédiaire de la CESPМ, nous appuierions une telle approche. Mais nous sommes forcés d'admettre que les possibilités ne sont pas prometteuses et que le temps est limité.

Dualité et obligations linguistiques

Outre son rôle de garantir que le système crée et conserve des établissements dynamiques dans les deux communautés linguistiques et culturelles principales du Nouveau-Brunswick, la Commission veillera à ce qu'au moins un minimum de cours d'études postsecondaires soient offerts à la

minorité francophone dans les régions anglophones et à la minorité anglophone dans les régions francophones, là où le nombre le justifie. Pour atteindre cet objectif, il faudrait confier un rôle dirigeant à un des établissements francophones et à un des établissements anglophones, comme nous l'aborderons plus loin.

La Commission qui est proposée peut sembler être un organisme très sévère et même excessivement bureaucratique. Il faut reconnaître qu'elle assume une vaste gamme de fonctions et de responsabilités. Mais il importe de souligner que la Commission veillera à ce que ces fonctions et responsabilités soient assumées au sein du système d'éducation. Elles n'ont pas toutes besoin d'être attribuées à la Commission. Nous avons déjà mentionné la CESPM et le contrôle de la qualité. Améliorer le contrôle de la qualité et élargir sa portée de manière à englober les collèges et les polytechniques ne signifie pas nécessairement que cette fonction doit être assurée par la Commission du Nouveau-Brunswick. Cette fonction pourrait être donnée à contrat à la CESPM si cette dernière est disposée et en mesure d'apporter les changements nécessaires. Le même raisonnement est valable pour la collecte des données. D'autres fonctions pourraient être données à contrat. Bien sûr, une possibilité est que certaines de ces activités soient entreprises par les universités, les polytechniques et les collèges eux-mêmes, au nom de l'ensemble du système, si ces établissements d'enseignement avaient un organisme pouvant agir collectivement, ce qui nous amène directement au dernier joueur dans la structure organisationnelle tripartite que nous proposons en matière de gouvernance de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick (Commission, Ministère et établissements d'enseignements).

Conseil des présidents

Nous proposons que les établissements d'enseignement postsecondaires, par l'intermédiaire de leur président ou leur tête dirigeante, s'unissent pour former un Conseil des présidents de l'enseignement postsecondaire. Ce Conseil serait formé de directeurs de la plupart des établissements d'enseignement postsecondaires publics de la province, soit les universités, les collèges, les polytechniques et le programme d'apprentissage, de représentants d'établissements d'enseignement privés et de représentants du secondaire (il est impossible qu'ils soient tous représentés vu leur nombre). Un tel organisme n'existe pas à l'heure actuelle, même pas parmi les universités (nous avons effectivement reçu un mémoire du New Brunswick Universities Presidents' Group, qui ne semble pas avoir une structure officielle, et le mémoire reçu semble avoir été préparé par l'Association des universités de l'Atlantique). Une liste détaillée des membres proposés pour le Conseil est présentée à l'annexe B.

Le Conseil devrait essentiellement être un organisme consultatif qui résout des problèmes communs aux établissements d'enseignement et qui développe des positions communes à présenter au ministre, au Ministère et à la Commission. Il pourrait jouer un rôle particulièrement important dans l'élaboration et la présentation d'initiatives à l'échelle du système d'enseignement, notamment dans des secteurs où la coopération permet de réaliser des économies ou dans des secteurs où de nouveaux marchés ou des marchés élargis pourraient être créés et développés (par exemple le recrutement d'étudiants internationaux). Il pourrait donner des conseils sur les ententes en matière de transfert de crédits, et favoriser celles-ci, et sur la coordination des contributions de chacun des établissements au portail d'applications et d'information provincial.

Le Conseil pourrait également assumer la responsabilité de projets précis qui pourraient être délégués par la Commission. En effet, plus les établissements d'enseignement seraient en mesure de collaborer, plus ils pourraient assumer des responsabilités qui seraient autrement attribuées à la Commission. Ce qu'il est essentiel de souligner toutefois, c'est que le Conseil assurerait l'échange d'information et favoriserait la coopération et la coordination du système d'enseignement. Le Conseil pourrait s'avérer un mécanisme extrêmement économique, particulièrement si la Commission fournissait le soutien administratif.

Structure de gouvernance du système du Nouveau-Brunswick proposé

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

- Politiques et priorités
- Financement
- Législation
- Analyse des données

Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

- Contrôle, évaluation et assurance de la qualité
- Portail d'applications et d'information
- Collecte et analyse des données
- Conseils stratégiques au Ministère
- Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement
- Transfert de crédits
- Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation
- Coordination régionale et nationale
- Dualité et obligations linguistiques

Conseil des présidents

- Conseils stratégiques à la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick
- Projets précis

Organiser le système

Nouvelle sorte d'établissement d'enseignement pour le Nouveau-Brunswick

La présente structure des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick est le résultat très significatif de son histoire. En effet, la fondation de ce qui est aujourd'hui la University of New Brunswick remonte presque à la fondation de la province elle-même. Chacune des autres universités publiques dans la province a une histoire longue, fière, et parfois traumatisante. Cette histoire doit être traitée avec beaucoup de respect lorsque nous envisageons le changement. Il n'en demeure pas moins que le changement est parfois nécessaire, voire essentiel.

Ce fut le cas lorsque le Dr John J. Deutsch proposa la fusion des collèges francophones dispersés pour former l'Université de Moncton, avec des campus de la faculté des arts à Shippagan, Bathurst et Edmundston, et lorsqu'il proposa la création d'un second campus de la University of New Brunswick à Saint John avec des droits à l'enseignement pour St. Thomas à Saint John. Le Dr Deutsch en arriva à ces conclusions compte tenu de la demande croissante de services d'éducation postsecondaire dans la province et parce que les collèges francophones existants ne pouvaient composer avec les fardeaux financiers qui leur seraient imposés s'ils tentaient de répondre à cette demande sous leurs formes existantes.

À certains égards, la situation a beaucoup changé depuis. Au lieu de constater une croissance sans précédent, les universités de la province font face à une baisse des inscriptions. Pour certaines d'entre elles, plus particulièrement les campus de l'Université de Moncton à Shippagan et à Edmundston, la baisse des inscriptions menace l'existence même des établissements.

Parallèlement, il y a d'autres pressions tout aussi persuasives qui incitent au changement. Depuis la restructuration du réseau universitaire par suite du rapport du Dr Deutsch, le Nouveau-Brunswick a accueilli un nouveau venu dans son réseau postsecondaire : le collège communautaire. À présent, on compte 11 campus de collège dans la province, six anglophones (Miramichi, Moncton, St. Andrews, Saint John, Woodstock et le College of Craft and Design à Fredericton) et cinq francophones (Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et la Péninsule acadienne), plus le Collège des technologies forestières des Maritimes à Fredericton, qui ne fait pas partie du réseau collégial pour l'instant. Le réseau collégial a assurément gagné une place respectée dans le réseau postsecondaire de la province, mais il demeure relativement sous-développé; à preuve, il attire proportionnellement bien moins d'étudiants que dans la plupart des autres provinces. Il est également limité car il fait partie intégrante du gouvernement; il n'a pas la souplesse nécessaire pour répondre aussi rapidement et efficacement qu'il le devrait aux besoins et aux occasions de formation.

Plusieurs ententes d'articulation ont été conclues entre les collèges et les universités, par lesquelles un étudiant peut progresser d'un programme collégial à un programme universitaire apparenté, ou vice-versa, les crédits acquis dans l'un étant applicables dans l'autre, ce qui permet de réduire la durée totale du programme combiné. Nous applaudissons ces ententes, mais malheureusement, il s'agit d'accords ponctuels, que l'on négocie programme par programme et établissement par établissement. Nous avons besoin d'un protocole plus général, qui garantit à tous les étudiants qu'il n'y a aucun programme sans perspective d'avenir au Nouveau-Brunswick.

Le secteur des sciences croît rapidement, avec de nouvelles technologies qui influencent les domaines tels que la santé, le génie et l'environnement, mais aussi d'autres domaines comme la communication et même les arts. Des programmes actuels et novateurs sont en train d'émerger dans d'autres provinces et pays, préparant les étudiants à acquérir la théorie et les connaissances de base ainsi que les habiletés de travail. Ces nouvelles initiatives reflètent un changement de paradigme dans l'éducation postsecondaire, où les programmes et les établissements sont plus axés sur la collectivité, l'apprenant et l'industrie, et ce, dans une perspective mondiale.

Ces nouvelles initiatives sont associées à un nouveau genre d'établissement qui émerge dans d'autres régions du monde et que nous souhaitons maintenant lancer au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la polytechnique, où les activités universitaires et collégiales sont combinées pour donner un tout qui est plus grand que la somme de ses composantes.

En Nouvelle-Zélande, par exemple, les polytechniques dispensent un enseignement industriel, professionnel et technique. Ils accordent une importance particulière à l'enseignement axé sur l'étudiant, plutôt que sur la recherche. Une grande partie de l'apprentissage est pratique, et ils fournissent tous des services de soutien aux étudiants. Ils offrent des programmes à tous les niveaux – cours d'intérêt communautaire, programmes introductifs, certificats, diplômes, grades universitaires et quelques programmes d'études de deuxième et troisième cycles. Ils encouragent les étudiants à passer d'un diplôme inférieur à un diplôme supérieur. Leurs programmes sont très appréciés par les employeurs néo-zélandais et bon nombre d'entre eux ont acquis une reconnaissance internationale. Ils sont très sensibles aux besoins de la collectivité dans laquelle ils sont basés et ils élaborent des programmes pour satisfaire aux besoins locaux des industries et entreprises locales, ainsi qu'aux intérêts spéciaux de la collectivité locale.

En Finlande, les polytechniques forment des professionnels en réponse aux besoins du marché et dirigent des activités de recherche et de développement qui soutiennent l'instruction et favorisent le développement régional en particulier. Les polytechniques sont des établissements régionaux multidisciplinaires qui se concentrent sur les contacts avec la vie professionnelle et sur le développement régional. Ils dispensent des études supérieures qui donnent des qualifications liées aux études et des compétences professionnelles pratiques plus élevées. Toutes les études supérieures comprennent un apprentissage pratique en cours d'emploi. Elles offrent des programmes dans des domaines variés tels que les lettres et sciences humaines, les sciences sociales, l'administration des affaires, les ressources naturelles, la technologie, la communication, les sciences naturelles, la santé, le tourisme, la restauration et les services nationaux.

Plus près de nous, aux États-Unis, le nom est fréquemment utilisé et certaines polytechniques ou instituts de technologie ont évolué pour être aux nombres des établissements d'enseignement supérieur en tête de classement dans le monde. Pensez au Massachusetts Institute of Technology (MIT), au California Institute of Technology (Caltech), au Rochester Institute of Technology ou au Rensselaer Polytechnic Institute. Une tendance est en train d'émerger selon laquelle les universités, spécialement celles fonctionnant en tant que campus d'un établissement à plusieurs campus, adoptent le nom polytechnique pour représenter une orientation distincte mettant l'emphase sur l'enseignement et l'apprentissage appliqué.

L'idée fait aussi son chemin au Canada. Au Québec, tout comme dans les sociétés francophones en Europe, le terme généralement utilisé est « école polytechnique ». Conséquemment, nous retrouvons l'École Polytechnique de Montréal ou l'École polytechnique de Bruxelles. Un exemple particulièrement pertinent est l'École de technologie supérieure (ETS) du Québec qui a développé des programmes travail-études très en demande en génie pour les étudiants avec un diplôme de technicien. De cette façon, l'ETS a non seulement augmenté le niveau de participation mais s'est également

créé une niche pour elle-même dans le système universitaire du Québec hautement compétitif. Au Canada anglais, le terme remplace graduellement l'ancien usage des mots « *institute of technology* ». Conséquemment, le Southern Institute of Technology in Calgary est maintenant appelé SAIT Polytechnic. Le terme polytechnique prend de plus en plus une connotation plus large qu'institut de technologie. Il sous-entend une approche complète de l'éducation postsecondaire qui englobe plusieurs aspects d'une université traditionnelle mais qui repose sur une approche pratique qui s'entrelace plutôt facilement avec les programmes collégiaux.

Une publication Web actuelle, « Polytechnics Canada », décrit l'« avantage polytechnique » comme étant basée sur une approche à trois piliers : force dans les programmes d'études, force dans les liens avec l'industrie et force dans la recherche appliquée. Voilà en bref le concept que nous avons en tête. Nous n'ajouterions qu'un quatrième descripteur : force dans la capacité de réponse face à la collectivité.

Dans leurs études les plus récentes sur les tendances à venir dans l'éducation postsecondaire, la RBC Banque Royale du Canada et le Brondesbury Group décrivent les polytechniques comme suit : « ... un troisième courant (après les universités et collèges) qui émerge rapidement et qui allie compétences pratiques et vaste expertise en la matière. » Ils poursuivent en ajoutant :

Nous les voyons – les polytechniques – comme une solution intermédiaire vigoureuse capable de répondre aux nombreuses exigences du marché du travail qui recherche des professionnels compétents en mesure de fonctionner dans la société d'aujourd'hui. Comme elles cherchent encore leur vocation, elles sont relativement souples et peuvent s'adapter à de nouvelles exigences. Nous pensons qu'elles émergeront comme solution distincte au cours des cinq ou sept prochaines années. (Traduction) (« The Future of the Public Sector 2007: Post-Secondary Education Commentator Overview », p. 40.)

Voici une nette occasion pour le Nouveau-Brunswick d'aller de l'avant et de donner suite à cette nouvelle tendance et, ce faisant, de revendiquer l'avantage du leadership national. Pour cette raison, et parce que cette solution correspond aux besoins et aux circonstances de plusieurs collectivités de la province, nous pensons que le Nouveau-Brunswick doit embrasser l'idée des polytechniques.

Les polytechniques du Nouveau-Brunswick seraient créées en combinant un campus universitaire avec un ou plusieurs campus collégiaux. Elles seraient autorisées à offrir des programmes de niveau collégial tout comme des programmes de niveau universitaire et leurs professeurs seraient censés enseigner aux deux niveaux en fonction de leurs compétences. Elles seraient gouvernées par un conseil d'administration constitué d'une majorité de membres venant de la collectivité, ainsi que de professeurs et d'étudiants (annexe C). Elles auraient un Sénat, ou une commission des études, qui relèverait du conseil par l'intermédiaire des présidents des polytechniques.

Les polytechniques seraient étroitement liées à leur collectivité, capables de répondre aux besoins particuliers de la collectivité régionale qu'elles desservent, mais offriraient aussi des programmes d'importances provinciale et nationale. Elles entretiendraient des liens étroits avec les établissements et les organismes communautaires, y compris les entreprises, les organismes à but non lucratif et les administrations municipales. Leur mission éducative serait en grande partie ajustée aux besoins régionaux, et elles auraient la flexibilité d'adapter leurs programmes d'enseignement de manière à répondre efficacement à ces besoins. Leur fonction de recherche serait développée de la même façon pour renforcer leur établissement et examiner les occasions offertes dans leur région, de manière à contribuer à leur développement socioéconomique.

Les changements apportés avec le modèle d'une polytechnique sont évidemment importants mais ne signifient pas une rupture dans toutes les activités. Plusieurs des programmes offerts aujourd'hui continueraient et ceux qui seraient appelés à changer le seraient progressivement dans un contexte

de consultations larges et ouvertes et de manière à protéger les étudiants qui auront un programme à compléter. Le clou en est que les établissements auront un nouveau centre de gravité, enraciné dans les besoins de la région et de ses étudiants et avec un mandat leur permettant de mieux répondre d'une manière intégrée à l'éventail des opportunités que représente le monde de l'éducation postsecondaire. Étant donné le mécanisme d'assurance de la qualité proposé, il n'y aura pas d'impact sur les accords existants concernant les transferts entre une université et un collège. Les programmes actuellement liés par de tels accords continueront d'exister ou seront modifiés selon la volonté des partenaires (université, polytechnique ou collège). Il ne s'agit pas d'une perte pour la province ou les établissements actuels. Au contraire, cela donnera au Nouveau-Brunswick le premier système d'éducation postsecondaire clairement défini et comprenant à la fois des établissements universitaires, collégiales et polytechniques.

Il serait regrettable que des préoccupations pour le maintien du statu quo ou la protection des motifs intéressés des institutions existantes viennent entraver la possibilité de créer quelque chose de nouveau et dynamique pour la province.

Ces nouvelles institutions offriraient aux étudiants l'occasion d'apprendre dans une gamme de disciplines, de jeter un pont éducatif entre des programmes relativement courts et spécifiques à un métier – y compris les composants intrascolaires de la formation en apprentissage – et des grades universitaires. Elles offriraient sur tous ses campus les premières années de certains programmes universitaires. Elles seraient autorisées à offrir des grades universitaires dans certains domaines spécifiques, jusqu'au doctorat inclusivement, à condition de posséder les ressources nécessaires pour dispenser des programmes de haute qualité. Ceci n'empêcherait pas la participation aux autres programmes d'études supérieures offerts par la University of New Brunswick et l'Université de Moncton.

Les polytechniques offriraient de préférence des programmes d'études intégrés qui combinerait

un enseignement de base avec le développement de compétences précises. Elles se concentreraient sur l'extrémité « appliquée » de l'échiquier (là où le besoin au Nouveau-Brunswick se fait le plus sentir), sans toutefois perdre de vue les contributions importantes et significatives que les arts, les lettres et sciences humaines et les sciences sociales apportent aux programmes éducatifs. Leurs structures de gouvernance seraient souples, en mesure de répondre rapidement aux occasions et besoins naissants dans les collectivités qu'elles servent, tout en poursuivant un objectif à plus long terme.

Les intérêts du corps professoral seraient bien représentés et respectés. Les conseils consultatifs y veilleraient, mais le pouvoir de décision reposerait fermement entre les mains d'un comité et d'un président attirés. Une caractéristique importante du nouvel établissement d'enseignement serait la possibilité pour les membres du corps professoral d'enseigner aux étudiants dans différents programmes. Nous reconnaissons que les réseaux universitaires traditionnels attachent beaucoup de valeur à des éléments tels que les publications et les évaluations par les pairs. Il faudrait donc prendre des dispositions pour s'assurer que les types d'activités prévus dans cette proposition – à savoir le développement de programmes innovateurs, les activités visant le transfert de technologie, les approches d'enseignement englobant l'enseignement de connaissances fondamentales et appliquées – sont reconnus et récompensés comme il se doit dans les décisions liées au personnel, comme l'avancement. Nous croyons profondément que ce nouveau genre d'établissement pourrait être un milieu passionnant et enrichissant pour le corps professoral, tout comme pour les étudiants et la collectivité au sens large. Cette approche plus intégrée serait également à la fois plus économique et plus attrayante pour les étudiants et procurerait aux enseignants une toute nouvelle gamme d'occasions.

Il devrait être clair que ce nouveau genre d'établissement au Nouveau-Brunswick ne devrait pas s'appeler un « collège universitaire » ou un « institut universitaire ». De tels termes sont généralement associés à une institution à deux branches, qui

conserve les traditions et orientations distinctes des institutions précédentes. Ce n'est pas ce que nous proposons. Bien au contraire, l'essence de cette proposition est de créer une réelle fusion des deux cultures. Tout compte fait, le terme « polytechnique » décrit ci-dessus semble le mieux décrire le concept que nous avons en tête. Il est couramment utilisé dans le monde entier et, comme il a déjà été mentionné, il en existe des modèles remarquables.

Nous admettons volontiers que la création d'un tel établissement d'enseignement ne se fera pas sans défi, et que les tentatives précédentes pour regrouper le travail de l'université et du collège ont quelquefois été problématiques. Pourtant, nous croyons profondément qu'il y a une volonté réelle de la part des collectivités concernées de la province d'avancer dans cette direction et qu'avec un solide leadership et une bonne planification stratégique, cette initiative peut non seulement fonctionner avec succès, mais aussi créer un nouvel élan qui dotera le Nouveau-Brunswick d'un avantage important. Avec les mécanismes d'assurance de qualité que nous avons proposés, cela oblige à tenir la promesse de non seulement résoudre certains problèmes réels qui menacent la province, mais aussi de montrer le chemin vers un système postsecondaire plus réceptif, plus accessible et plus productif. La relation tripartite qui est proposée (universités, polytechniques et collèges), associée à un système postsecondaire qui implique à la fois les établissements publics et privés, dote le Nouveau-Brunswick d'une capacité de réponse qui est sans pareil au Canada. Où pourrions-nous voir ce nouveau type d'établissement s'établir?

Polytechnique de Saint John

Ce nouvel établissement d'enseignement serait créé en fusionnant le campus de Saint John de la University of New Brunswick avec le campus de Saint John du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le nouvel établissement serait en fin de compte situé dans une zone commune. Certaines personnes ont suggéré Tucker Park, tandis que d'autres ont suggéré un emplacement au centre-ville. Quelle que soit la décision finale, la vraie force de l'entente naîtra seulement d'un emplacement

commun. On a fait remarquer que les infrastructures matérielles actuelles du Saint John NBCC doivent être remplacées, une raison possible d'accélérer le processus. Encore une fois, nous insistons sur le fait qu'il ne devrait pas s'agir d'une simple fusion des deux établissements. Un nouvel établissement doit être créé, qui associera les forces des deux précédentes, mais les intégrera sous une forme différente et plus forte. Résultat : un établissement qui met sa fierté dans les services éducatifs qu'il offre, tant aux apprentis qu'aux étudiants au doctorat. Il s'agit certes d'un défi de taille, mais les établissements axés sur les étudiants sont capables d'opérer un tel changement transformationnel.

Les deux parties nous ont dit qu'elles coopèrent déjà dans de nombreux domaines. C'est assurément un bon départ. Un seul campus faciliterait encore plus la tâche. Il y a quelques exemples évidents où la synergie entre le collège et l'université pourraient produire des résultats très rapides et positifs. On pense immédiatement aux programmes de santé, d'énergie et d'administration des affaires. L'emplacement qui a été proposé, une unité de l'école médicale Dalhousie University à Saint John associée à des programmes collégiaux en sciences de la santé, créerait presque immédiatement les éléments essentiels d'un véritable centre d'excellence en matière de santé. Étant donné l'évolution de Saint John vers un centre de l'énergie, la polytechnique serait un prolongement naturel d'un programme conjoint qui offrirait un énorme avantage stratégique pour la région et le secteur de l'énergie avec des programmes techniques, technologiques et menant à un grade, tous reliés à l'énergie, et offerts non seulement dans un même établissement mais aussi de manière intégrée facilitant à la fois la recherche, l'enseignement et l'apprentissage. La force actuelle en administration des affaires, dans les campus du collège et de l'université, serait une force additionnelle et compléterait de façon logique ce centre d'excellence potentiel.

Nous savons fort bien que la University of New Brunswick, dans sa présentation à notre commission, a proposé une forme plus limitée de coopération, basée sur la colocation physique des campus du collège et de l'université. Ceci serait certainement

un pas dans la bonne direction, mais selon nous, c'est loin d'être suffisant. Tout d'abord, il n'y aurait aucun changement aux deux cultures et structures de gouvernance vraiment distinctes. En soi, la colocation ne contribuerait pas à améliorer la coopération et l'intégration. Il y a suffisamment de preuves pour appuyer cette affirmation. Et pourquoi le Nouveau-Brunswick devrait-il se contenter d'une moitié de tarte lorsqu'il peut profiter de tous les avantages de l'intégration totale offerte par la polytechnique de Saint John?

Comme il a déjà été mentionné, les infrastructures du campus du Saint John Community College doivent prendre de l'expansion. Nous avons été informés qu'il y a cinq candidats pour chaque étudiant admis; il est donc évident que la demande devance l'offre et que la nouvelle polytechnique pourrait anticiper une augmentation des inscriptions. Il est crucial d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires dans la province. L'université, le collège et les programmes conjoints, habilités par un modèle de gouvernance nouveau et plus réceptif, pourraient se développer de manière à mieux tenir compte des besoins de la région. Saint John a besoin d'un établissement postsecondaire qui reflète et appuie les forces de la région et celles de la province.

Le petit collège de Saint Andrews, avec sa spécialisation dans les secteurs du tourisme et de l'accueil et dans certains aspects de la pêche et de la technologie marine, devrait devenir un campus de la polytechnique de Saint John, capable lui aussi d'offrir des crédits universitaires, comme le font d'autres collèges. Le collège est situé à une distance raisonnable de l'établissement de Saint John et cette fusion ajouterait à la diversité du programme de la polytechnique. Elle maintiendrait et améliorerait également l'accès aux études postsecondaires dans cette région de la province.

Polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick

Dans les collectivités du nord-est du Nouveau-Brunswick, les études postsecondaires font face à des défis de taille, mais celles-ci peuvent être relevées de façon créative. Ce sont toutes des

collectivités relativement petites, et les établissements postsecondaires existantes reflètent cette réalité. Les collèges communautaires, fonctionnant en français, ont été créés dans la Péninsule acadienne, à Bathurst et à Campbellton. Dans la Péninsule acadienne, neuf programmes collégiaux réguliers sont offerts, mais six d'entre eux comptent moins de 20 étudiants (en 2005-2006). Campbellton a offert 17 programmes, dont 13 comptent moins de 20 étudiants. Bathurst, le plus grand des trois campus collégial de la région, a offert 23 programmes dont certains sont reconnus pour leur côté innovateur, dont 15 comptent moins de 20 étudiants. Ces maigres effectifs signifient que le réseau coûte très cher. Et le coût ne fera qu'augmenter si, comme le montre le nombre actuel d'inscriptions dans les écoles secondaires, les inscriptions vont sensiblement diminuer dans les années à venir. Une diminution de 30 p. cent des effectifs, le nombre projeté par l'Université de Moncton, rendrait les établissements pratiquement ingérables et non viables.

Une histoire similaire est pressentie pour le campus de l'Université de Moncton à Shippagan. Ses effectifs actuels représentent tout juste 456 étudiants, avec un corps professoral de 48 enseignants, donnant ainsi rapport professeurs-étudiants de moins de 10 pour 1. Encore une fois, la perspective d'une diminution de l'effectif d'âge scolaire pouvant atteindre les 30 p. cent dans les années à venir jette de sérieux doutes sur les futures chances de réussite de ce petit campus.

Dans le contexte du nord-est du Nouveau-Brunswick, le nouveau type d'établissement que nous avons décrit ci-dessus, la polytechnique, présente certains avantages évidents à fusionner les campus de l'université et du collège. Le nouvel établissement aurait la flexibilité nécessaire pour employer ses ressources plus efficacement. Avec l'élargissement des mandats de l'ancien collège (première ou deuxième année de cours universitaires) et une nouvelle direction axée sur la réponse aux besoins, priorités et programmes régionaux, il y a possibilité de développer un établissement viable. Aucune des forces des établissements actuels ne serait compromise. Les programmes actuels seraient toujours

offerts aux endroits où c'est justifié et de nouveaux programmes pourraient être élaborés là où le besoin s'en fait sentir. Les arrangements pour les transferts avec l'Université de Moncton seraient maintenus à moins et jusqu'à ce qu'ils soient modifiés à la suite d'une entente mutuelle. Par-dessus tout, il n'y a aucune intention ni besoin que cet arrangement mène à de la compétition entre les polytechniques et l'Université de Moncton. L'exigence de développer des plans stratégiques mettra l'accent sur ce point et, si nécessaire, la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick pourra insister.

Le bureau central administratif de la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick se trouverait à Shippagan, où les campus du collège et de l'université coexistent déjà, et ses campus se situeraient à Bathurst et à Campbellton. On devrait inciter l'établissement à développer des programmes de formation spécialisée, tout comme des programmes de recherche, dans des domaines importants pour le futur développement de la région. L'Institut de recherche sur les zones côtières, l'École des pêches et les Centres d'excellence en bois ouvré, technologie des métaux et informatique offrent des exemples du type de spécialisation qui devrait être possible. Des initiatives du genre devraient être encouragées et élargies partout où elles sont possibles et justifiées.

Autrement dit, si un établissement postsecondaire veut continuer à exister dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, elle devra changer. La bifurcation actuelle entre collèges et université n'est plus viable. Une orientation plus ciblée des programmes, alliant le travail du collège et de l'université à l'enseignement, la formation et la recherche postsecondaires dans des domaines soigneusement choisis, offre la route la plus prometteuse vers le succès. L'orientation actuelle, nous le répétons, n'est tout simplement pas viable.

Polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick

L'histoire est assez semblable dans les collectivités du nord-ouest de la province et, comme dans le cas précédent, la création d'une polytechnique présente des avantages évidents. Sa création serait encore plus

facile puisque les campus collégiaux et universitaires sont situés à Edmundston (le Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques étant situé à proximité, à Grand-Sault). Les effectifs au collège en 2005-2006 représentaient tout juste 290 étudiants, tandis qu'on retrouvait 522 étudiants sur le campus universitaire.

Comme pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, le défi n'est pas seulement de fusionner le travail du collège et de l'université existants, mais aussi de bâtir sur ces fondations pour créer un véritable centre d'excellence postsecondaire, centre qui, en offrant des innovations, peut attirer les étudiants, pas seulement de la région, mais d'autres endroits du Canada et de l'étranger. Encore une fois, il ne s'agit pas d'abandonner tout ce qui existe au collège communautaire ou à l'université. Là où il y a justification pour la continuation des cours et programmes existants, ceux-ci devraient être évidemment maintenus, tout comme les arrangements avec l'Université de Moncton pour les transferts. Il existe néanmoins un réel besoin de rationalisation au niveau des programmes afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'offre pour les étudiants. De nouveaux programmes doivent être développés et ils doivent intégrer les niveaux de certificat, diplôme, grade et études supérieures, ainsi que la recherche dans le même domaine, dans des champs d'études sélectionnés avec soin et d'importance pour la région, ses étudiants et son développement social et économique. Nous le répétons une fois de plus, la création d'une nouvelle polytechnique ne devrait pas mener à de la compétition avec l'Université de Moncton. Avec le leadership approprié, les deux établissements ont la capacité d'accroître leurs forces respectives et leurs contributions à leurs régions et à la province.

La fusion du collège et de l'université crée une fondation plus solide sur laquelle on pourrait s'appuyer. Des domaines tels que la foresterie, l'aménagement de la faune, l'agriculture et le tourisme pourraient offrir diverses spécialités autour desquelles l'enseignement polytechnique pourrait être développé. Le reste sera du ressort de l'initiative institutionnelle et du soutien de la collectivité. Tout comme ce fut le cas dans le Nord-Est, cela va exiger un dur labeur et des sacrifices, car il sera

nécessaire de rationaliser les offres de l'établissement. La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick proposée, en collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, pourrait apporter son aide grâce à un appui et à un financement transitoire.

Il est important que le développement des polytechniques à la fois du Nord-Est et du Nord-Ouest soit conçu soigneusement en prenant en compte la taille de la population francophone du Nouveau-Brunswick, les ressources disponibles et les besoins de la région. Des précautions devront être prises pour éviter des chevauchements qui affaibliraient la totalité du secteur de l'éducation postsecondaire francophone. Ce sera l'une des responsabilités de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Pour prospérer, les polytechniques du Nord-Est et du Nord-Ouest devront offrir des programmes et des activités qui seront différents de ce que les autres établissements proposent. Dans le cas de programmes qui mènent à un diplôme universitaire, une bonne combinaison de connaissances de base et de développement des compétences serait attrayante pour les étudiants qui souhaitent une préparation plus immédiate pour entrer sur le marché du travail, et pourrait constituer une voie pour ces établissements. L'offre de ces types de programmes nouveaux et créatifs dans quelques domaines bien sélectionnés, conjointement à un plus large éventail de programmes plus courts en réponse aux besoins de leur collectivité, constitueront la clé du succès de ces établissements et un réel avantage pour le Nouveau-Brunswick.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/ New Brunswick Community College

Avec la mise en œuvre de la restructuration dont il est question ci-dessus, cinq campus du système du CCNB/NBCC demeurent : Dieppe, Miramichi, Moncton, Woodstock et le College of Craft and Design à Fredericton. Le gouvernement provincial a également signifié son intention de créer un collège

communautaire à Fredericton. Si le gouvernement poursuit cette idée dans un avenir rapproché, le nouveau collège devrait être fusionné avec le NBCC-Woodstock, le New Brunswick College of Craft and Design et le Collège des technologies forestières des Maritimes. En fait, cette fusion devrait être mise en œuvre, que le gouvernement aille de l'avant avec cette idée ou non. Manifestement, le mandat régional du collège en foresterie devrait être pris en considération, mais étant donné la décision de la Nouvelle-Écosse d'offrir un programme similaire, l'isolement du Collège des technologies forestières des Maritimes pour le système collégial ne semble plus approprié. De plus, le petit collège de Woodstock, situé à moins de 100 kilomètres de la capitale, devrait devenir un campus du nouvel établissement d'enseignement. En fait, qu'un collège soit établi à Fredericton ou non, les trois autres établissements, soit le Collège des technologies forestières des Maritimes, le College of Craft and Design et le collège à Woodstock, devraient être regroupés en une seule entité. Cela donne un seul système collégial avec quatre collèges, un francophone (Dieppe) et trois anglophones (Fredericton, Moncton et Miramichi). Le collège de Dieppe serait investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en français dans les régions anglophones de la province, tandis que Moncton jouerait un rôle similaire pour l'enseignement en anglais dans les régions du nord de la province.

Afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Néo-Brunswickois, le rôle de certains de ces collèges (Woodstock, Miramichi et Moncton) devrait être amplifié. Tout spécialement, ils devraient offrir la première année d'université et là, où cela est possible, la deuxième année également. Nous avons appris qu'un obstacle majeur auquel les diplômés de l'école secondaire font face (en particulier ceux issus de familles à faible revenu et ceux dont les parents n'ont pas suivi d'études postsecondaires et qui n'ont donc pas grandi avec l'espérance de fréquenter un collège ou une université) est le fait que le coût perçu, ajouté à la perspective de quitter le foyer, représentent parfois des barrières redoutables. Grâce à des études réalisées par Statistiques Canada, nous savons que les taux de participation universitaire diminuent de près de la moitié si la distance entre une

On nous a parlé de...

Trouver le genre d'éducation postsecondaire qui convient

L'éducation universitaire ne convient pas à tous. Parfois, se concentrer sur la théorie n'attire pas les esprits pratiques. Travis, un diplômé du New Brunswick Community College de St. Andrews, peut en témoigner.

Après avoir terminé une année à la University of New Brunswick à Fredericton en administration des affaires, Travis a laissé les études pendant deux ans avant de s'inscrire au programme préalable à l'emploi du NBCC en électricité. D'une durée de 40 semaines, le programme est donné de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. On y enseigne la théorie en matinée et des leçons pratiques sont données l'après midi.

« J'ai beaucoup plus aimé le collège que l'université, souligne Travis. Les cours étaient pratiques. Je ne sentais pas que je perdais mon temps à prendre des cours à option. »

Lorsqu'il a terminé le programme, Travis a obtenu un diplôme collégial et ses documents d'attestation de bloc 1 d'Apprentissage Nouveau-Brunswick. Il suivra maintenant des cours pendant six semaines au collège communautaire de Moncton, une fois par année pour les quatre prochaines années, tout en étant sur le marché du travail, pour obtenir la pleine certification et les documents du bloc 5.

Le collège était également une option plus économique pour Travis. Il lui en a coûté seulement 2 600 dollars pour toutes les 40 semaines.

« Je voulais un métier, dit-il. Je savais que je ne voulais plus retourner à l'université. »

Travis travaille maintenant chez Dobbelsteyn Electric Ltd. de Fredericton et vient d'acheter sa première maison à Keswick Ridge. Après l'obtention de sa certification d'électricien dans quatre ans, il espère continuer à travailler dans la région de Fredericton et établir un jour sa propre entreprise. Il mentionne que la tendance des travailleurs de métier à s'en aller dans l'Ouest facilite la recherche d'emplois à Fredericton.

« Je suis très satisfait de mon choix, dit-il. Vraiment satisfait. »

université et le domicile est supérieur à 80 kilomètres. (Marc Frenette, « Too far to go on? Distance to school and university participation », Statistiques Canada, n° 11F0019, n° 191). Si au moins la première année était disponible à proximité du domicile, cette barrière pourrait être fortement réduite. Assurément le coût de la chambre et de la pension serait éliminé pour de nombreux étudiants.

Deux caractéristiques de la structure organisationnelle de ces collèges devraient être soulignées. Ils devraient fonctionner comme une unité intégrée, avec une administration centrale et des campus dispersés d'un point de vue géographique. Dans ce sens, ils continueront comme à présent. Néanmoins, la deuxième caractéristique est tout aussi importante. Ils doivent fonctionner à l'extérieur du ministère provincial. Il s'agit d'une condition fondamentale s'ils doivent avoir la flexibilité pour réagir rapidement et efficacement aux besoins de l'industrie et des collectivités locales. Étant donné l'incertitude entourant la possibilité d'un nouveau campus du collège à Fredericton et les négociations qui devront avoir lieu au sujet du Collège des technologies forestières des Maritimes, une recommandation précise quant à un nouveau modèle de gouvernance pour le système collégial est difficile. Cependant, un modèle de conseil d'administration semblable à celui proposé pour les nouvelles polytechniques (annexe C), avec une majorité importante de gouverneurs externes et de représentants du corps professoral, d'étudiants, d'employés et de membres du personnel administratif semble approprié.

La proposition de créer trois polytechniques et d'amplifier le rôle des collèges communautaires restants aura des répercussions significatives sur les quatre universités de la province. Examinons maintenant ces suggestions.

Les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick

Une proposition qui aura des incidences sur les quatre universités publiques actuelles de la province et, dans certains cas, sur les polytechniques également, est qu'à l'exception de Fredericton (si un campus collégial devait y être établi) et de Dieppe, les quatre autres collèges et les campus des polytechniques devraient offrir la première ou les deux premières années d'études universitaires, à tout le moins dans les domaines des arts et des sciences. Fredericton et Dieppe font exception à cause de la présence d'une université dans la même communauté où tout près. Il faudrait donc que les universités et les polytechniques adoptent leurs propres programmes, afin d'assurer la compatibilité avec les nouveaux apports au système. Cela est absolument essentiel si l'on veut faire en sorte que les étudiants ayant terminé leur première ou deuxième année d'études universitaires dans un collège ou une polytechnique aient un accès garanti aux programmes des universités ou des polytechniques, à condition, bien sûr, que leurs résultats répondent aux exigences. Ce que nous avons à l'esprit, c'est une première année plus générale, assez semblable dans tous les établissements, comportant moins de spécialisations, et conçue pour offrir aux étudiants une solide formation générale. Les établissements offrant la deuxième année d'études universitaires continueraient d'offrir une formation générale, mais avec un peu plus de spécialisation. La nouvelle Commission, en collaboration avec le Conseil des présidents, aiderait les universités, les polytechniques et les collèges à s'adapter aux nouvelles exigences du programme d'études. À court terme, les inscriptions universitaires connaîtraient peut-être une baisse, puisque les première et deuxième années d'études universitaires seraient effectuées dans d'autres établissements, mais avec l'augmentation des taux de participation et la diminution du taux d'abandon qui sont prévus, cette tendance devrait être renversée à plus long terme.

Les universités devraient également s'ajuster à la présence de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et au nouveau

rôle envisagé pour le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Elles devront présenter leurs plans stratégiques et rendre davantage compte de leurs dépenses et de la qualité de leurs services. Leurs plans stratégiques serviront au processus d'assurance de la qualité et d'approbation des programmes. Si nous ne prévoyons pas que ces ajustements seront coûteux, nous estimons qu'ils sont nécessaires.

University of New Brunswick

Des révisions à la loi de la University of New Brunswick devront avoir lieu afin de tenir compte du changement de statut de ce qui était autrefois le campus de Saint John de l'université. À tout le moins, elle aura besoin de modifier la composition de son conseil d'administration, en enlevant les cinq représentants de Saint John (deux professeurs, un étudiant, le maire et un représentant des anciens). Au moment d'entreprendre cette tâche, l'université pourrait peut-être, par la même occasion, examiner de près ses structures de gouvernance dans l'ensemble. Elle pourrait certainement alléger son fonctionnement en insistant davantage sur l'élaboration de processus de prise de décision plus rapides. En ce sens, on devrait envisager la possibilité de modifier le rôle du Sénat académique, en établissant clairement que le Sénat doit passer par le président pour rendre des comptes.

Nous reviendrons ultérieurement sur l'importance des études supérieures et de la recherche pour la province, et sur la nécessité de renforcer ces secteurs. La UNB, le principal établissement d'enseignement universitaire anglophone, et dont la mission à ce chapitre est reconnue, doit, au même titre que l'Université de Moncton, exercer un rôle de leader dans l'atteinte de cet objectif. Il serait ainsi possible de transférer des responsabilités et des ressources pour les premières années d'études universitaires de premier cycle à d'autres établissements d'enseignement, afin de permettre aux universités de se consacrer à la recherche et à la formation à des niveaux plus avancés. Nous verrons plus loin dans ce rapport en quoi cela touche le financement de l'université. Il est évident que la UNB et l'Université de Moncton devront jouer un rôle qui aura d'importantes répercussions sur

la prospérité de la province à long terme. Elles devront assumer plus de responsabilités et elles auront à cet égard besoin de plus de ressources.

Université de Moncton

Les changements pour l'Université de Moncton à la suite de la création des polytechniques seront plus importants que pour la UNB, non seulement parce que les deux campus du Nord ont joué un rôle beaucoup plus important dans la gouvernance de l'Université de Moncton, mais également parce que l'organisation interne de l'université a besoin d'être réformée. En même temps, le campus de Moncton doit demeurer le point d'ancrage de la composante francophone du système d'enseignement supérieur dans la province. Nous croyons que l'établissement d'un conseil propre au campus de Moncton permettra à l'Université de Moncton de mettre l'emphase de façon claire et efficace sur ce qui peut être fait pour affermir son rôle. Ce rôle, à l'instar de celui de la UNB, doit inclure une plus forte présence aux niveaux de la recherche et de la formation de deuxième et troisième cycles. La refonte de sa structure de gouvernance et le renouvellement du rôle du conseil sont également une occasion privilégiée de reconsidérer le fonctionnement de l'établissement en vue d'une plus grande efficacité.

Il ne fait aucun doute que la restructuration proposée dans le cas de l'Université de Moncton est substantielle mais il ne faudrait pas en exagérer l'étendue. Tout d'abord, son corps professoral, sa population étudiante et ses budgets sont déjà divisés entre trois campus. Rien dans la proposition visant à créer une polytechnique ne changera cette réalité, au moins dans l'immédiat. L'Université de Moncton ne perdra pas d'étudiants et étudiantes en faveur de Shippagan ou d'Edmundston. Ils y sont déjà. Il s'agit d'un nouvel arrangement entre établissements qui créera de nouvelles opportunités pour les étudiants. Cependant, la transition exigera une planification rigoureuse afin que l'U de M et les polytechniques du Nord soient aménagées convenablement et afin d'éviter les problèmes susceptibles de bloquer un esprit de collaboration entre les établissements. Nous ne proposerions pas un tel changement si nous ne

le considérerions pas nécessaire pour le bien-être futur de toute la province et des ses communautés francophones.

L'intention est de renforcer l'Université de Moncton. Nous avons la ferme conviction que le réaménagement que nous proposons va permettre à l'U de M de rediriger ses énergies, de préciser sa mission et d'augmenter sa contribution au niveau des études supérieures et de la recherche. Elle devrait explorer les avenues lui permettant d'élargir son offre de programmes en dehors des contraintes étroites des disciplines traditionnelles. Elle devrait encourager ses chercheurs à diriger leurs efforts vers des regroupements autour de niches d'expertise. Elle devrait développer, sans hésitation, des accords concrets et efficaces avec les meilleures universités francophones des autres provinces ou pays, incluant les nouvelles polytechniques du Nouveau-Brunswick tout en encourageant la mobilité étudiante.

En bref, il s'agit d'une opportunité pour l'Université de Moncton de réviser sa mission et, ce faisant, d'afficher un nouveau positionnement en devenant le flambeau de la communauté intellectuelle francophone, non seulement en matière de culture et de traditions acadiennes mais aussi dans la plus grande sphère du développement socioculturel.

Tel qu'indiqué, la composition de son conseil des gouverneurs devra être modifiée. Elle aura six membres en moins en provenance des campus du Nord, deux professeurs, deux étudiants et deux anciens étudiants, laissant un professeur, un étudiant et un ancien du campus de Moncton. Cette situation crée une opportunité pour jeter un coup d'œil global sur la composition du conseil, incluant sur les critères géographiques utilisés pour le choix de ses membres. À l'instar des autres universités au Canada, le conseil des gouverneurs de l'U de M doit comprendre une majorité de membres externes mais avec une plus grande représentation professorale et étudiante. En tant que seule université francophone au Nouveau-Brunswick, son conseil des gouverneurs devrait être issu de toutes les régions de la province mais basé en tout premier lieu sur la compétence et les capacités à contribuer à la gouvernance de l'université.

Le Sénat académique devra être examiné et modifié. Il perdra automatiquement dix membres en provenance du Nord. Ce sera une occasion opportune de réduire et de rationaliser sa composition et son fonctionnement afin d'en faire une instance dirigeante plus pratique et efficace. En ce sens, on devrait envisager la possibilité de modifier le Sénat afin qu'il passe par le recteur de l'Université pour rendre des comptes.

St. Thomas University

La St. Thomas University a réussi à se tailler une très bonne réputation à l'échelle nationale dans le domaine des arts, au niveau du premier cycle. Sa proximité avec la UNB lui permet de profiter de certains services et installations qui sont tout à son avantage et à celui de la province en général. Nous ne voyons pas la nécessité de modifier cet arrangement de manière radicale. Cependant, la collaboration doit être améliorée. En effet, les deux établissements ne profitent pas entièrement des avantages de leur proximité. En offrant une première année d'études qui sera comparable dans l'avenir, la St. Thomas University et la UNB doivent explorer des moyens de renforcer leur collaboration, plus particulièrement dans les domaines des arts et des sciences, par l'organisation d'échanges entre professeurs et étudiants et la tenue de séminaires mixtes, et autres arrangements coopératifs stimulant ainsi la vie intellectuelle des deux universités. Il y a également place à une plus grande coopération dans d'autres domaines. En fait, une forme de fédération convenue de façon mutuelle pourrait être envisagée, moyennant un soutien financier adéquat. La St. Thomas University se décrit comme « un établissement d'enseignement catholique de petite taille », mais elle est ouverte aux étudiants, aux professeurs et au personnel non catholiques et elle n'impose aucun test de connaissances religieuses. La question de l'appartenance religieuse soulève toutefois des questions puisque l'établissement est public et financé par le public. Cet enjeu prendra de l'importance à mesure que d'autres établissements à orientation clairement religieuse prendront de l'expansion et offriront de plus en plus de possibilités au grand public. La St. Thomas University doit décider si elle veut s'afficher en tant qu'établissement public fier de son histoire catholique ou en tant qu'établissement catholique ouvert au public. Sa

décision touchera de manière significative son niveau de financement provincial et son modèle de gouvernance. Cette décision doit être prise par la St. Thomas University, et non par la Commission. Nous avons cependant la responsabilité de soulever la question.

La St. Thomas University subit de toute évidence les conséquences d'une anomalie au niveau du financement qu'il faut corriger. Bien que le nombre d'inscriptions ait augmenté considérablement – il a triplé depuis 1970 – son financement n'a pas été ajusté proportionnellement. Ainsi, le financement de St. Thomas est bien inférieur à celui des autres universités de la province. Un ajustement a été effectué il y a quelques années, mais il serait certainement justifié qu'elle obtienne un financement équivalent à celui des autres universités compte tenu de la taille assez importante de l'université et de toute la gamme de programmes offerts. Cet élément devrait être pris en compte dans la révision de la formule de financement que nous proposerons ultérieurement dans ce rapport.

Ce problème d'iniquité financière qui touche actuellement St. Thomas pourrait être résolu dans la mesure où l'université acceptera d'établir une nouvelle relation avec le Ministère de la province et la Commission proposée précédemment, et de clarifier son appartenance religieuse tel que mentionné plus haut. Cela signifierait qu'elle accepterait que des ajustements soient apportés à ses programmes d'études afin de faciliter les transferts de la première ou de la deuxième année dans un collège communautaire ou une polytechnique, et qu'elle devrait prendre de nouveaux arrangements en matière de transfert de crédits sous l'égide de la Commission. Ces exigences ne devraient pas être coûteuses et elles signaleraient la volonté de l'université de participer à part entière au système postsecondaire provincial proposé dans ce rapport. L'université devrait à tout le moins se plier à cette exigence pour obtenir le plein financement de la province.

Mount Allison University

La Mount Allison University est reconnue comme étant l'une des meilleures universités de premier cycle au pays. Bien qu'elle se décrive comme une université offrant tous les services, ses programmes se limitent à des études de premier cycle en sciences sociales, sciences humaines, sciences de la nature, commerce, beaux-arts et arts d'interprétation. Le nombre total d'inscriptions est actuellement d'un peu plus de 2 000 étudiants et, à l'instar des autres universités de la province, il a légèrement diminué au cours des dernières années.

Bien que la Mount Allison University soit la propriété de l'Église Unie du Canada, son fonctionnement est libre d'influence sectaire. L'une des caractéristiques visibles de l'université est le fait que la majorité de ses étudiants proviennent de l'extérieur de la province. À certains égards, cela représente une contribution positive à la province, et certes à la région de Sackville. Parallèlement, cela soulève une question d'ordre plus général qui touche l'équité en matière de mobilité étudiante interprovinciale. Bien qu'il y ait grosso modo un équilibre entre les étudiants quittant la province pour aller étudier ailleurs et ceux entrant

Établissements publics d'éducation postsecondaire du système du Nouveau-Brunswick proposé

Quatre universités

Deux universités complètes

Université de Moncton à Moncton

University of New Brunswick à Fredericton

- Offrent des grades de premier et deuxième cycles
- Mandat de recherche

Deux universités spécialisées dans les arts (*liberal arts*)

St. Thomas University à Fredericton

Mount Allison University à Sackville

- Devraient se concentrer sur les grades de premier cycle en arts

Trois polytechniques

Polytechnique de Saint John à Saint John avec un campus à St. Andrews

Polytechnique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick à Shippagan avec des campus à Bathurst et Campbellton

Polytechnique du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick à Edmundston

- Offrent des programmes collégiaux, incluant les métiers
- Offrent la première année de quelques programmes universitaires
- Peuvent offrir la deuxième année de quelques programmes universitaires où cela est possible

- Peuvent offrir des grades de premier et deuxième cycles dans certains domaines spécifiques
- Peuvent faire de la recherche

Un collège, quatre campus

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)/The New Brunswick Community College (NBCC) aurait un siège social avec quatre campus gérés à l'extérieur du ministère provincial :

CCNB – Campus de Dieppe

NBCC – Fredericton Campus avec un sous-campus à Woodstock

NBCC – Miramichi Campus

NBCC – Moncton Campus

- Offrent des programmes collégiaux, incluant les métiers
- Woodstock, Miramichi et Moncton peuvent offrir la première et la deuxième années de quelques programmes universitaires où cela est possible
- CCNB Dieppe sera investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en français dans les régions anglophones
- NBCC Moncton sera investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en anglais dans les régions francophones

dans la province, l'effet net n'est pas forcément neutre. D'abord, le Nouveau-Brunswick rétribue d'autres provinces, surtout la Nouvelle-Écosse et le Québec, dans bon nombre de cas où les étudiants néo-brunswickois étudient dans d'autres provinces, mais les autres provinces ne paient pas pour les étudiants venant de leurs provinces qui étudient dans les universités du Nouveau-Brunswick. Qui plus est, bon nombre d'étudiants venant d'ailleurs pour étudier à la Mount Allison University et dans d'autres universités du Nouveau-Brunswick retournent dans leur province d'origine dès l'obtention de leur diplôme, tandis qu'une grande proportion d'étudiants néo-brunswickois qui étudient ailleurs y demeurent après l'obtention de leur diplôme. Le problème est grave pour le Nouveau-Brunswick et des mesures doivent être prises pour égaliser les règles du jeu. Tout d'abord, la Mount Allison University pourrait s'efforcer de tenir un rôle plus actif dans la société néo-brunswickoise et d'offrir un plus grand nombre d'occasions à ses étudiants de s'intégrer à cette société.

Cela soulève une question d'ordre plus général, comme ce fut le cas pour la St. Thomas University, à savoir si l'université est prête à devenir membre à part entière du système d'éducation postsecondaire provincial, avec les répercussions que cela entraîne pour le programme d'étude, le transfert des crédits, l'assurance de la qualité et la participation à la Commission et au Conseil des présidents.

Importance accordée aux études de deuxième et troisième cycles et à la recherche

Une société axée sur le savoir, comme le sont actuellement le Nouveau-Brunswick et les pays développés, investit beaucoup dans la recherche et les études avancées et elle s'appuie sur les bases solides qu'une population instruite est en mesure d'assurer. Si le Nouveau-Brunswick veut réussir dans cet environnement compétitif, il doit faire des efforts judicieux afin d'étendre ses activités dans le domaine des études de deuxième et troisième cycles et de la recherche. La province se classe au dernier rang des provinces canadiennes sur le plan du financement

de la recherche par membre du corps professoral. Bien sûr, ce constat doit être situé en contexte. Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'école de médecine et cet élément à lui seul explique en grande partie cet écart, puisque le financement de la recherche en médecine représente une importante proportion de l'ensemble des sommes allouées à la recherche au pays (même l'Île-du-Prince-Édouard a un collège vétérinaire).

Les études de deuxième et troisième cycles et la recherche fonctionnent comme les deux faces d'une même pièce. Les étudiants de deuxième et de troisième cycles participent aux recherches menées par le corps professoral et deviennent souvent des cochercheurs, à mesure que leurs thèses et leurs travaux de recherche avancent. Les étudiants de deuxième et troisième cycles contribuent également en tant que professeurs assistants ou assistants de laboratoire, et parfois en tant qu'enseignants. Les relations sont également renforcées du fait que les revenus des étudiants de deuxième et troisième cycles dans la plupart des disciplines proviennent au moins en partie des subventions à la recherche que leur procurent leurs professeurs. Bref, le développement, les études de deuxième et troisième cycles et la recherche vont de pair. Chacun a besoin de l'autre pour réussir.

Le Nouveau-Brunswick doit améliorer sa productivité aux chapitres de l'enseignement de deuxième et troisième cycles et de la recherche, en particulier dans les secteurs qui sont importants pour l'avenir de la province. La province doit se doter d'une stratégie de recherche dont l'objectif serait de l'amener au premier rang dans les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour la province. Deux étapes cruciales sont nécessaires à l'élaboration d'une telle stratégie.

Dans une première étape, il faudra adopter une politique qui s'ajoutera aux subventions du gouvernement fédéral affectées aux coûts indirects de la recherche. Cela nécessite des explications. Jusqu'à récemment, les contributions du gouvernement fédéral à la recherche, par l'entremise de trois organismes subventionnaires (le

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada), ne couvraient que les coûts directs liés à la recherche. Ceux-ci comprennent notamment les salaires versés aux assistants à la recherche et à d'autres employés, les fournitures de laboratoire, les ordinateurs et d'autre équipement. Les subventions du gouvernement fédéral ne couvrent pas ce que nous appelons les coûts indirects liés à la recherche. Ces coûts comprennent notamment les salaires des principaux chercheurs, les laboratoires et les rénovations nécessaires à la recherche, et tous les frais généraux associés à l'exploitation des établissements de recherche d'une université ou d'un hôpital (le chauffage, l'éclairage et tous les services administratifs fournis par l'établissement). On s'entend généralement pour dire que ces coûts indirects liés à la recherche représentent au moins de 50 à 60 p. cent des coûts directs.

En réalité, lorsque le gouvernement fédéral a refusé de payer ces coûts indirects, il a en fait imposé une taxe aux universités qui réussissaient à obtenir des subventions à la recherche. L'argent nécessaire pour assumer ces coûts indirects devait provenir d'ailleurs. Il ne pouvait provenir que des subventions à l'enseignement du gouvernement provincial ou des droits de scolarité aux étudiants. En d'autres termes, les universités devaient prendre l'argent à même leurs budgets d'enseignement pour assumer les coûts indirects de la recherche. Et plus une faculté réussissait à obtenir des subventions à la recherche, plus on puisait dans les budgets destinés à l'enseignement. Il serait difficile d'imaginer une pratique plus dysfonctionnelle dans un contexte où le gouvernement fédéral appuie la recherche et l'innovation.

Heureusement, le gouvernement fédéral a modifié cette politique et, en 2001, il a accordé un versement unique pour couvrir les coûts indirects liés à la recherche dans les universités et les hôpitaux canadiens. Cette politique est devenue permanente en 2003 et, par la suite, 300 millions de dollars ont été affectés annuellement à ces coûts indirects. Le gouvernement fédéral a également fourni des

montants substantiels par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les fonds que le gouvernement fédéral consacre à la recherche ne couvrent pas encore la totalité des coûts indirects, si bien que les universités continuent d'être financièrement pénalisées aux dépens de leur mission d'enseignement lorsqu'elles s'adonnent à la recherche.

Plusieurs provinces, et plus particulièrement le Québec et l'Ontario, suppléent à la contribution du gouvernement fédéral aux coûts indirects liés à la recherche, afin de réduire, voire éradiquer, les pressions exercées sur leurs universités. En réalité, ces deux provinces ont mis sur pied des programmes similaires bien avant que le gouvernement fédéral ne finisse par agir. Ainsi, leurs universités ont un avantage concurrentiel énorme dans leur capacité d'attirer des fonds pour la recherche, et le Nouveau-Brunswick devrait faire la même chose. Pour y arriver, il faudrait inclure la contribution provinciale dans les coûts indirects comme un élément particulier de la formule de financement, laquelle est calculée d'après les subventions à la recherche obtenues l'année précédente.

Le Nouveau-Brunswick devrait en faire davantage. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, en collaboration avec d'autres ministères, la University of New Brunswick, l'Université de Moncton et d'autres établissements publics, devrait mettre sur pied une stratégie de recherche qui déterminera les secteurs importants ou prometteurs pour le Nouveau-Brunswick, et il investira dans ces secteurs. D'autres universités, collèges et polytechniques devraient être invités à participer à ce programme, les premiers établissements visés seraient logiquement la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. Il faudrait se fixer comme objectif d'accroître substantiellement la recherche dans des secteurs reconnus comme importants pour le développement du Nouveau-Brunswick. Les fonds pourraient être versés par l'intermédiaire des centres d'excellence désignés.

Lors du développement et de la mise en œuvre de ce plan stratégique, il est important d'utiliser plus

efficacement les ressources qu'offrent les programmes de développement du gouvernement fédéral, comme la Fondation canadienne pour l'innovation et les Réseaux de centres d'excellence. La FCI, par exemple, a été établie en 1997, à la suite d'un paiement global du gouvernement fédéral qui a été renouvelé à plusieurs reprises par la suite. Environ 3,75 milliards de dollars ont été investis jusqu'à présent pour soutenir l'infrastructure de la recherche dans les universités et les hôpitaux (les collèges sont également admissibles ainsi que les polytechniques proposées). La FCI fonctionne à 40 cents pour un dollar, c'est-à-dire qu'elle contribue à un projet approuvé dans une proportion de 40 p. 100, tandis que les autres fonds doivent provenir des gouvernements provinciaux, d'autres organismes ou du secteur privé. Reconnaissant que les provinces de l'Atlantique étaient désavantagées sur le plan de la recherche et du financement du côté du secteur privé, le gouvernement fédéral a créé le Fonds d'innovation de l'Atlantique, par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), afin de fournir un montant égal aux contributions de la FCI. Il y a également un certain nombre d'autres programmes fédéraux d'appui à la recherche dans les universités et les hôpitaux, particulièrement ceux commandités par les conseils subventionnaires qui fonctionnent comme la FCI et qui se fient sur les subventions paritaires de sources provinciales et privées.

Voilà donc une occasion en or pour le Nouveau-Brunswick de promouvoir des initiatives de recherche prometteuses pour le développement économique et social de la province. En offrant un financement complémentaire stratégique (en partenariat avec des entreprises du secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux dans la mesure du possible) pour des projets particuliers jugés hautement prioritaires pour la province, le Nouveau-Brunswick pourrait attirer beaucoup plus de projets de recherche que ne le coûterait sa contribution. Le Québec a adopté une approche stratégique similaire et il en tire de nombreux avantages. Le moment est également bien choisi. Dans son budget du 25 juin 2007, le gouvernement fédéral a annoncé l'ajout de 510 millions de dollars pour la FCI dans le but

de financer un nouveau concours avant 2010. Le Nouveau-Brunswick a l'occasion de se préparer stratégiquement à profiter pleinement de cet appui financier fédéral additionnel.

Enfin, le développement de la recherche et des études de premier et deuxième cycles pourrait constituer l'un des volets d'un contrat axé sur le rendement conclu entre un établissement d'enseignement et le Ministère. Nous discuterons de la proposition de ces contrats de performance ultérieurement.

Nous recommandons donc que le Nouveau-Brunswick établisse un programme de soutien à la recherche qui s'ajouterait à la contribution du gouvernement fédéral aux coûts indirects liés à la recherche et qui permettrait de jumeler les projets d'infrastructure de recherche soutenus par le gouvernement fédéral à la stratégie de recherche élaborée par la province.

Apprentissage

Les programmes d'apprentissage varient des autres formes d'éducation ou de formation postsecondaires à plusieurs égards. La distinction la plus importante est probablement le fait qu'il revient à l'étudiant ou à l'apprenti de trouver un instructeur pour le prendre en charge pendant une longue période (à peu près quatre ans habituellement) de formation en cours d'emploi où l'apprenti acquiert les habiletés ou les compétences essentielles requises. L'apprenti est rémunéré au cours de la période de formation à des taux qui augmentent graduellement à mesure que la formation évolue. Des modules de cours en classe, dispensés par des collèges ou parfois par des syndicats, viennent compléter la formation en cours d'emploi. Des examens sont administrés à la fin de chaque module de cours en classe et de l'apprentissage. La réalisation de toutes les étapes et la réussite des examens mènent à la certification du compagnon. On compte 72 emplois désignés pour lesquels des programmes d'apprentissage peuvent être organisés, dont 58 sont disponibles au Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est des 14 autres emplois, la certification peut être obtenue dans la province (mais pas la formation d'apprenti). Quarante-quatre de ces

emplois sont standardisés à la grandeur du pays grâce au programme de certification interprovincial Sceau rouge.

Le système du programme d'apprentissage est administré dans le cadre de la *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* de la Direction de l'apprentissage et de la certification du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. La Direction s'occupe de la quasi-totalité du système de formation des apprentis. Elle s'occupe de l'inscription des nouveaux apprentis, supervise le contrat passé avec l'employeur pour que les modalités soient respectées, précise la formation en classe qui doit être offerte et obtient les services des instructeurs afin de dispenser la formation. Elle administre les examens et attribue la certification. Elle fournit également des cours d'études générales de perfectionnement pour les personnes qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires.

On considère que le Nouveau-Brunswick a l'un des meilleurs systèmes d'apprentissage au Canada. Son taux d'achèvement, situé à 55,1 p. cent, occupe le troisième rang au Canada et est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 38,8 p. cent. En même temps, il y a des domaines où des améliorations pourraient être apportées. L'un de ces domaines est l'entente administrative qui permet au programme d'apprentissage de fonctionner comme une Direction du ministère provincial de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Cette entente empêche la Direction d'établir des relations avec les employeurs qui permettent l'élargissement des possibilités de formation des apprentis. En revanche, nous sommes au courant de cas où la Direction a subi des pressions politiques pour qu'elle laisse perdurer un traitement inadéquat des apprentis par un employeur. Une telle situation met en jeu l'avenir de l'étudiant ou de l'apprenti, puisqu'il a besoin de cet emploi pour continuer le programme.

Nous sommes aussi au courant que les relations entre la Direction de l'apprentissage et les collèges, qui s'occupent surtout de la formation en classe, sont moins qu'idéales. Ce problème remonte à loin; il n'est pas sain et devrait être réglé. Les collèges et les

polytechniques qui offrent les aspects techniques (en classe) du programme d'apprentissage devraient participer davantage à l'élaboration des programmes de formation, à la supervision des étudiants et au classement de leurs résultats. Parallèlement, les collèges et les polytechniques doivent acquérir une meilleure compréhension de la nature des programmes d'apprentissage et du rôle que joue la formation en classe dans l'apprentissage global des étudiants.

Nous pensons que ce problème a des racines plus profondes, soit l'isolement relatif du programme d'apprentissage parmi les diverses composantes du système d'éducation postsecondaire de la province. En fait, le programme d'apprentissage doit devenir un participant à part entière et légitime du système d'éducation postsecondaire et doit être perçu comme tel. Les étudiants des programmes d'apprentissage, avant et après l'achèvement de leurs programmes, doivent être en mesure d'obtenir une reconnaissance et de transférer des crédits dans d'autres programmes collégiaux, polytechniques ou universitaires. Une étude et une analyse des meilleures pratiques en formation des apprentis devraient avoir lieu ainsi qu'un partage d'information et d'expérience entre les programmes d'apprentissage et les autres formes de programmes d'alternance travail-études, dont le programme d'apprentissage n'est en réalité qu'une forme spécialisée d'apprentissage.

Ce problème s'atténuerait si la Direction de l'apprentissage et de la certification du Ministère se retirait de l'administration directe du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. On devrait faire de la Direction un organisme de fonctionnement quasi-indépendant, peut-être une corporation de la Couronne, dont la marge de manœuvre conviendrait à un établissement d'éducation postsecondaire autoadministré. Nous comprenons que la Saskatchewan et le Manitoba sont des exemples de réussite. Le nouvel organisme doit travailler en étroite collaboration avec les collèges, les universités et les polytechniques, dans le cadre du Conseil des présidents et de la Commission sur l'éducation postsecondaire. Bien entendu, il doit également conserver et renforcer sa relation avec les syndicats et l'industrie.

Formation à distance

La formation à distance est relativement sous-développée au Nouveau-Brunswick. Outre les universités privées telles que Yorkville et Lansbridge qui offrent quelques programmes et les efforts modestes de certains établissements publics (surtout la University of New Brunswick et le collège communautaire de Shippagan), très peu a été accompli pour la formation postsecondaire à distance. Cependant, la formation à distance a le potentiel de favoriser l'objectif d'augmenter l'accès et de réduire les coûts. Il est clair que des investissements majeurs sont requis et ils doivent être concentrés à la University of New Brunswick et à l'Université de Moncton, théoriquement dans une initiative conjointe et bilingue. Afin d'éviter les dédoublements superflus, il faudra prendre les mesures pour se tenir au courant des développements dans les autres établissements, surtout ceux qui concernent l'Athabaska University en Alberta et la Télé-université du Québec, qui se consacrent exclusivement à la formation à distance. On devrait encourager d'autres universités, collèges et polytechniques à participer à cette initiative par l'intermédiaire de la University of New Brunswick et de l'Université de Moncton. Un financement doit être prévu pour encourager la création d'un établissement plus solide dispensant la formation à distance dont l'objectif serait d'assurer une viabilité financière à long terme.

La formation à distance et la formation continue deviendront certes des composantes de plus en plus importantes dans le système d'éducation postsecondaire au fur et à mesure que les gens ont besoin de rafraîchir leurs connaissances et leurs qualifications. Elles sont aussi appelées à jouer un rôle crucial pour les personnes qui habitent loin d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou pour qui la formation requise n'est pas offerte dans leur localité. Dans la société du savoir dans laquelle nous vivons, l'apprentissage tout au long de la vie sera un élément fondamental du système d'éducation postsecondaire. Cependant, en développant ces alternatives éducationnelles, il faudrait prendre soin de ne pas reproduire une opportunité éducationnelle qui existe déjà de façon rentable et accessible.

Collèges et universités privés

On compte essentiellement deux types d'établissements d'enseignement postsecondaire privés dans la province, ceux qui offrent une formation axée sur la carrière et ceux qui confèrent des grades ou des diplômes universitaires ou collégiaux. Il y a quelque 72 collèges carrières enregistrés en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*. Ils offrent de la formation dans diverses professions allant de la coiffure au camionnage en passant par l'administration des affaires, les services de garde d'enfants et la gestion des ressources humaines, en exigeant des frais qui peuvent être parfois élevés.

D'excellents collèges carrières existent constituant un effectif important dans le système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Ils assurent une formation dans des domaines qu'aucun établissement public n'offre. En effet, nous sommes conscients de l'existence d'une entente implicite où les collèges communautaires évitent généralement une rivalité ouverte avec les collèges carrières. C'est pour cette raison que nous croyons qu'ils doivent être reconnus comme composante du système d'enseignement postsecondaire provincial et être représentés à la Commission sur l'éducation postsecondaire et au Conseil des présidents.

Parallèlement, certains collèges carrières sont une source de préoccupation en raison du taux de défaillance très élevé associé aux prêts étudiants dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux. Une partie de ce problème est certes attribuable aux exploitants sans scrupules qui forment des étudiants en fonction d'emplois qui n'existent pas à des droits de scolarité garantissant presque que le remboursement du prêt sera problématique, si on le compare avec ce qu'ils gagneront plus tard. Le portail d'information proposé pourrait jouer un rôle important, en faisant connaître aux étudiants la réalité de la situation qu'ils envisagent.

L'Association des collèges carrières du Nouveau-Brunswick (ACCNB) met actuellement au point son propre système d'assurance de la qualité.

Cette initiative doit se concrétiser et mener à des évaluations rigoureuses et impartiales. L'accréditation sera un bon signe du caractère sérieux de l'établissement et de sa capacité d'offrir une éducation de qualité. La fréquentation d'un collège accrédité en vertu d'un tel système doit être une condition pour recevoir de l'aide financière.

Outre les collèges carrières, il existe des universités privées qui confèrent des grades et des diplômes en vertu de chartes octroyées par l'Assemblée législative provinciale, certaines à but lucratif et d'autres à but non lucratif. Les dernières ont typiquement une orientation religieuse. À l'heure actuelle, on compte deux établissements à but lucratif, la Lansbridge University et la Yorkville University, situées toutes les deux à Fredericton, et une troisième qui doit ouvrir ses portes sous peu. On dénombre trois établissements à but non lucratif, la Atlantic Baptist University à Moncton, le Bethany Bible College à Sussex et la St. Stephen's University à St. Stephen. Aucun de ces établissements ne reçoit des fonds publics, mais s'ils croissent comme prévu, il est difficile d'imaginer qu'ils n'en recevront pas à l'avenir.

Nous partageons l'opinion qu'un diplôme universitaire représente une distinction importante conférée en vertu de l'autorité du gouvernement provincial. Il s'ensuit que le gouvernement provincial doit protéger la qualité de ce diplôme. Le gouvernement provincial a déjà reconnu ce besoin lorsqu'il a signé l'entente du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) sur la création d'un cadre normatif régissant les grades ainsi que les diplômes et les examens de l'assurance de la qualité, comme nous l'avons indiqué plus tôt. Pour cette raison, tout établissement offrant un grade visé par la législation provinciale doit s'en remettre au programme d'assurance de la qualité administré par la Commission sur l'éducation postsecondaire ou en vertu de l'autorité de celle-ci. De plus, les collèges privés qui veulent que leurs programmes soient pris en compte en prévision d'un transfert de crédits pour un grade ou un diplôme décerné par un établissement public peuvent soumettre leurs programmes à un examen d'assurance de la qualité.

Les représentants des universités privées, qu'elles soient à but lucratif ou à but non lucratif, s'ils ont été accrédités selon le protocole d'assurance de qualité provincial devraient siéger à la Commission sur l'éducation postsecondaire et au Conseil des présidents.

S'ouvrir vers l'extérieur

Étudiants internationaux

La politique du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le recrutement et l'admission des étudiants internationaux a évolué grâce à une série d'ajustements qui reflètent une libéralisation grandissante d'une part et une indifférence sous-jacente de l'autre part. Dès 1979, en vertu d'une politique administrée par la CESPM, le Nouveau-Brunswick a adopté une politique par laquelle les étudiants internationaux se voyaient imposer des frais différentiels prélevés par le gouvernement provincial. En 1994, ces frais différentiels s'établissaient à 1 700 dollars par année. Puis, en 1997, le gouvernement provincial s'est retiré de ce champ d'action, et après avoir rajusté la subvention d'exploitation, il a permis aux universités de fixer leurs propres frais concernant les étudiants internationaux. Une expérience intéressante a eu lieu entre 1998 et 2003 où, pour la première fois, le Nouveau-Brunswick a adopté une stratégie liée au recrutement des étudiants internationaux, connue sous Projet de recrutement d'étudiants internationaux du Nouveau-Brunswick. D'après cette stratégie, les établissements d'enseignement postsecondaire acceptent de ne pas se faire la concurrence pour obtenir des étudiants étrangers, mais de collaborer pour assurer l'intégration de ces derniers et leur offrir du soutien. Un objectif a été fixé pour augmenter l'inscription internationale à 1 000 étudiants et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique fournit une aide financière. Lorsque la stratégie a été entamée en 2003, on a connu une augmentation du pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire entre 1995-1996 et 2004-2005, soit de 2,5 p. cent à 9,5 p. cent.

Le recrutement des étudiants internationaux offre de nombreux avantages au Nouveau-Brunswick et à ses établissements d'enseignement postsecondaire. Les étudiants internationaux offrent un aspect cosmopolite à l'établissement et à la collectivité dans lesquels ils étudient et habitent. Ils apportent une injection économique importante à la province. Ils amènent de nouvelles idées et établissent des contacts qui peuvent durer toute une vie et mener à des initiatives futures de toutes sortes. Ils offrent également un antidote important à la baisse d'inscriptions que pourraient subir les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Nouveau-Brunswick et ses établissements d'enseignement postsecondaire peuvent faire plusieurs choses pour augmenter le nombre d'étudiants internationaux. Nous savons que l'argent n'est pas le facteur le plus important pour attirer les étudiants internationaux. Ce qui est déterminant c'est la façon dont ils sont reçus et soutenus, y compris l'aide qu'ils reçoivent pour la formation linguistique, l'intégration dans la collectivité, l'obtention des visas et de la citoyenneté et le décrochage d'un emploi. La pleine portée de cette stratégie dépasse notre mandat, mais il est de notre mandat de proposer que les établissements d'enseignement postsecondaire s'engagent à utiliser le plein montant des frais différentiels prélevés pour les programmes et les services afin de favoriser l'établissement et l'intégration de leurs étudiants internationaux. En même temps, nous pressons le gouvernement d'accorder une attention particulière à l'élaboration d'une stratégie plus complète qui mettrait le recrutement des étudiants internationaux dans le contexte d'une politique d'immigration provinciale, avec des objectifs quantitatifs et nationaux.

On nous a parlé du...

Défi de trouver un emploi lorsqu'on est étudiant international

Tout est fait. Chiaki n'a maintenant qu'à attendre la remise des diplômes de la St. Thomas University au printemps. L'étudiante japonaise vient de terminer un baccalauréat ès arts de quatre ans en journalisme et sera cet été à la recherche d'un emploi dans les médias.

La remise des diplômes est une période stimulante pour Chiaki, mais à titre d'étudiante internationale, elle vivra un stress que les étudiants canadiens ne connaîtront probablement pas.

« Nous, les étudiants internationaux, devons trouver des emplois qui ont rapport à ce que nous avons étudié pendant nos quatre années à l'université. Nous avons 90 jours pour le faire. Dans mon cas, par exemple, je dois trouver des emplois associés au journalisme dans les 90 jours suivant l'obtention de mon diplôme. »

Elle souligne que l'obtention d'un visa d'étudiant – qui permet à un étudiant international d'étudier au Canada – n'est pas très difficile à condition d'obtenir une bonne note à l'examen d'anglais langue étrangère (TOEFL). C'est l'obtention d'un visa permanent après l'obtention du diplôme qui peut être difficile.

« Bien entendu, on peut toujours retourner dans son pays natal et remplir tous les formulaires pour obtenir un visa de travail, ce qui prend probablement beaucoup de temps, précise Chiaki. Ainsi, les gens qui, comme moi, veulent commencer à travailler tout de suite après l'obtention de leur diplôme ont des difficultés à trouver un emploi et à obtenir un visa de travail en si peu de temps. »

Chiaki souligne qu'elle a entendu dire que le gouvernement essaie de prolonger la période de 90 jours. Pour le moment, elle se dit heureuse d'avoir rencontré des personnes-ressources qui pourraient l'aider à trouver un emploi.

« Je ne dis pas que le Canada n'offre pas de possibilités d'emploi, mais les étudiants internationaux qui ne connaissent pas beaucoup de gens ne savent tout simplement pas à qui s'adresser pour chercher un emploi, par exemple. Pour ma part, je suis chanceuse de connaître plusieurs personnes à Montréal qui travaillent dans l'industrie de la mode et en journalisme. »

Le Nouveau-Brunswick ne peut pas attendre pour cette approche complète. Une action concertée s'impose. Nous recommandons que la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Conseil des présidents, développe une stratégie de recrutement des étudiants internationaux. Elle devra être structurée de manière à devenir une composante de la politique d'immigration de la province qui se veut plus ample.

Premières Nations et éducation postsecondaire

S'il fallait apprendre une chose au sujet des questions auxquelles sont confrontées les Premières Nations et l'éducation postsecondaire, c'est qu'il est presque impossible de séparer l'éducation postsecondaire des autres questions sociales et économiques. Dans le cas des Premières Nations habitant dans les réserves, surtout, les règles et les règlements fédéraux et provinciaux s'entremêlent créant une toile enchevêtrée de programmes et de services qui ne facilitent pas la séparation. Nous ne suggérons pas d'ajouter des couches supplémentaires de programmes isolés à cette toile déjà complexe, mais, en même temps, nous ne pouvons pas laisser la situation telle quelle. Elle ne fonctionne pas efficacement.

Ce faisant, le projet est aussi intéressé. La population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, bien que relativement petite, constitue un segment de la population provinciale qui croît le plus rapidement. Elle est également piètrement représentée dans nos établissements d'enseignement postsecondaire. Si le Nouveau-Brunswick doit accroître la proportion de sa population qui entreprend des études postsecondaires, ce qu'il doit faire pour son propre bien-être, combler les besoins des citoyens des Premières Nations pourrait donc être l'une des stratégies les plus efficaces à adopter par le gouvernement provincial.

La question qui se pose alors est quelle est la meilleure façon de réaliser cet objectif. Nous suggérons que la meilleure façon de démarrer serait d'adopter une politique semblable à celle de la Colombie-

Britannique, où le gouvernement provincial a décidé de ne pas laisser les questions de compétence empêcher de résoudre les vrais problèmes. Les services provinciaux doivent être offerts aux populations des Premières Nations comme citoyens à part entière de la province, où les responsabilités fédérales et provinciales doivent être démêlées de façon indépendante. Nous pensons qu'une approche similaire pourrait apporter des bienfaits importants.

Le véritable défi consistera à démêler les questions de compétence fédérale et provinciale. Ce défi est présent depuis longtemps et les solutions ne viendront pas sans une bonne dose de bonne volonté et de détermination. Le gouvernement fédéral s'est montré prêt à conclure des ententes propres à une province dans d'autres circonstances, et ce, sur une base expérimentale ou pilote. Une solution néo-brunswickoise ne pourrait-elle pas être élaborée en partenariat avec le gouvernement fédéral? Les bienfaits d'une approche fructueuse de collaboration augmentant les taux des diplômés des Premières Nations seraient substantiels.

Cela dit, des mesures doivent être prises dans les plus brefs délais pour augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire de la population des Premières Nations. D'abord, on doit encourager les établissements à déployer des efforts particuliers pour accroître le nombre d'étudiants des Premières Nations. Cela pourrait s'effectuer en établissant des contrats axés sur le rendement entre les établissements intéressés et le Ministère. Le concept des contrats de rendement sera abordé plus en détail plus tard dans notre rapport. Puis, tous les efforts doivent être déployés pour simplifier le chemin des étudiants des Premières Nations menant à l'éducation. Cette simplification semble particulièrement nécessaire dans le cas des programmes d'apprentissage où il appert que les étudiants des Premières Nations n'obtiennent pas toujours en temps utile le soutien dont ils ont besoin pour s'inscrire à un programme. Parfois, ils font même face à de la discrimination.

Les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick

Bien que dépassant l'étendue du mandat de cette Commission, le nombre de commentaires écrits et oraux que nous avons reçus concernant le système secondaire du Nouveau-Brunswick indique clairement qu'il s'agit d'un thème d'intérêt particulier et d'inquiétude pour le public. Il s'agit également d'un secteur où des points de vue très forts existent. La préparation et la performance des écoles secondaires sont importantes pour la Commission puisqu'elles ont une incidence directe sur la performance du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Pour cette raison, nous avons été ravis d'apprendre l'intention du gouvernement d'entreprendre une revue du système d'éducation secondaire au Nouveau-Brunswick. Malgré tout, à long terme, une interaction continue des deux systèmes est nécessaire. Pour cette raison, nous recommandons que les représentants des écoles secondaires fassent partie du Conseil des présidents afin d'encourager le dialogue et une meilleure compréhension.

Payer pour des études postsecondaires

Droits de scolarité, endettement et aide financière aux étudiants

À l'heure actuelle, les étudiants universitaires du Nouveau-Brunswick sont au deuxième rang au Canada pour ce qui est du paiement des droits de scolarité, et ce, après la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick est reconnu comme province où l'endettement étudiant est élevé. L'étudiant universitaire moyen de premier cycle ayant contracté un prêt du gouvernement doit 32 000 dollars. La moyenne nationale est de 20 500 dollars seulement. L'endettement étudiant n'est pas seulement élevé, mais il croît également, tandis qu'il est stable dans le reste du Canada. L'endettement étudiant dans les provinces de l'Atlantique est de 30 p. cent plus élevé qu'en Ontario. Il y a six ans, il n'était que de 5 p. cent de plus. Compte tenu des niveaux d'endettement élevés et grandissants, il n'est pas étonnant que les défauts de remboursement des prêts soient aussi élevés.

Tous ces facteurs sont interreliés. Des droits de scolarité élevés contribuent à des niveaux d'endettement élevés, surtout lorsque, comme au Nouveau-Brunswick, les étudiants ont tendance à avoir des niveaux d'épargne et de soutien parental plus faibles et sont confrontés à des emplois moins nombreux et moins rémunérés. Les niveaux d'endettement élevés représentent un facteur qui contribue aux défauts de remboursement des prêts, surtout chez les diplômés qui connaissent des périodes de faible revenu après l'obtention du diplôme. Les niveaux d'endettement élevés contribuent également à des taux de décrochage plus élevés. En revanche, nous savons également que les étudiants qui reçoivent des bourses d'études, ce qui permet la réduction de leur endettement, demeurent à l'école plus longtemps et sont plus susceptibles de terminer leur programme

d'études. De même, les étudiants du premier cycle dont les niveaux d'endettement sont plus élevés sont moins portés à entreprendre des études de deuxième cycle.

Qu'est-ce qui peut être fait à propos de ce scénario pessimiste? Deux possibilités sont évidentes. L'une consiste à réduire les droits de scolarité et d'autres coûts de l'éducation postsecondaire, l'autre, à améliorer l'aide financière aux étudiants. Nous aborderons la deuxième de ces possibilités plus loin, mais d'abord nous devons examiner s'il est sage de proposer une réduction des droits de scolarité. Néanmoins, avant de commencer, il convient de souligner que bon nombre de nos recommandations présentées plus tôt pourraient réduire sensiblement le coût total de l'éducation postsecondaire de plusieurs étudiants. Le portail d'information mentionné plus tôt dans ce rapport offrira aux étudiants une panoplie de renseignements sur leurs choix en matière d'éducation postsecondaire, y compris le coût et les avantages d'autres programmes. Ces mesures devraient réduire la possibilité que les étudiants fassent des choix inappropriés et coûteux qui mènent souvent à un endettement inutile et à un décrochage. L'amélioration du transfert des crédits réduira également le coût aux étudiants, car elle diminuera les chances de payer deux fois les compétences déjà acquises dans le cadre de l'éducation postsecondaire précédente. Rendre la première ou la deuxième année des programmes universitaires accessible au moins là où il existe un établissement d'enseignement postsecondaire signifie qu'un plus grand nombre d'étudiants seront en mesure de vivre à la maison et d'éviter, par conséquent, les coûts de chambre et de pension.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'accroître les taux de participation aux études postsecondaires et d'obtention de diplômes. Les taux de droits de scolarité auront une incidence sur l'accès dans la mesure où les droits de scolarité élevés seront vus comme un obstacle à l'accès. Le hic c'est que la réduction des droits de scolarité, si elle est appliquée de façon générale, est très coûteuse. On dénombre près de 26 000 étudiants inscrits aux études postsecondaires au Nouveau-Brunswick, donc une réduction de 1 000 dollars en droits de scolarité coûterait 26 millions de dollars par année au gouvernement. De plus, les économies seraient réparties sur tous les étudiants, qu'ils en aient besoin ou non. Sans compter que réduire les droits de scolarité de cette façon placerait le gouvernement fermement en contrôle d'une politique sur les droits de scolarité.

Il y a évidemment des raisons pour réglementer les droits de scolarité, soit en prescrivant le montant absolu ou en contrôlant les hausses annuelles. Plusieurs provinces en ont fait l'expérience, mais les résultats sont mitigés. D'abord, la réglementation transforme la politique sur les droits de scolarité en lutte politique qui prend facilement des allures d'incapacité de la part du gouvernement d'échapper de facto à un gel. Le Québec est un exemple éloquent de ce phénomène. Tout d'abord, la réglementation des droits de scolarité ne permet pas la différenciation des établissements, ce qui est important pour promouvoir l'accès.

Dans l'ensemble, nous ne sommes pas en faveur d'une réglementation gouvernementale, mais nous préférons rattacher la hausse des droits de scolarité à une politique sur l'aide financière aux étudiants.

On nous a parlé de...

La dette angoissante qui force à intégrer le marché du travail

Molly est récemment diplômée de la St. Thomas University (STU) et est une candidate idéale pour des études de deuxième cycle. Elle a reçu de la STU un diplôme en anthropologie avec distinction et était parmi les meilleurs étudiants de sa classe. Elle a bénéficié de la bourse d'études du président, qui équivalait aux pleins droits de scolarité annuels, et figurait sur la liste du doyen chaque année.

Récemment, Molly a été acceptée à la New School de New York, et a obtenu une bourse d'études de 9 000 dollars pour faire une maîtrise en développement international et en anthropologie du développement.

Mais elle n'ira pas.

Originaire de Wellington, en Nouvelle-Écosse, Molly doit encore payer pour quatre ans de subsistance à Fredericton malgré ses bourses d'études. Elle doit par conséquent intégrer le « monde réel » avec une dette de 27 000 dollars.

« En raison de cette dette, je ne peux pas faire d'études supérieures la conscience tranquille, dit elle. Cela me préoccupe. »

Elle attribue au moins une partie de sa dette au fait qu'elle a beaucoup voyagé durant ses quatre années à la STU. Elle a aidé à organiser deux excursions bénévoles en Équateur et a reçu une bourse d'études qui a financé un semestre d'échange en Australie. Mais une grande partie de son argent a servi à payer son loyer et les nécessités de la vie à Fredericton.

Pour payer sa dette et lui permettre de faire des études de deuxième cycle, Molly projette encore de voyager – cette fois-ci où elle peut toucher un salaire. Son premier choix : l'Asie, pour y enseigner l'anglais.

Lorsqu'elle pense à ses voyages et à la dette qu'ils ont engendrée, Molly n'a aucun regret.

« Je répéterais l'expérience en un rien de temps », dit elle.

Étant donné la situation dans laquelle elle se trouve, il se peut qu'elle ait à la répéter.

Nous sommes particulièrement attirés par l'approche utilisée pendant un certain temps par l'Ontario, selon laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire étaient libres de fixer leurs propres droits de scolarité et où une partie de l'augmentation (30 p. cent dans le cas de l'Ontario) devait être distribuée par l'établissement sous forme d'aide financière aux étudiants. En l'occurrence, la définition de l'aide financière aux étudiants était plutôt large, englobant les bourses d'études ainsi que les emplois à temps partiel ou d'été. Parallèlement, cette mesure aurait l'avantage de freiner l'enthousiasme face aux hausses de droits de scolarité excessives tout en augmentant les fonds mis à la disposition de l'aide financière aux étudiants. Nous pensons que cette approche a beaucoup de mérite et nous recommandons son application au Nouveau-Brunswick.

Bien que notre désir soit de maintenir l'autonomie institutionnelle concernant les politiques relatives aux droits de scolarité, nous ne favorisons pas une situation selon laquelle les collèges et les polytechniques pourraient offrir des droits de scolarité « à rabais » pour se faire compétition dans le champ des programmes universitaires. Ceci pourrait coûter cher à la province et être contre-productif au bout du compte. Nous proposons différentes mesures pour éviter une telle situation. Tout d'abord, nous proposons que les droits de scolarité exigés par les collèges et les polytechniques pour la première ou les deux premières années de cours universitaires ne puissent être inférieurs au taux le plus bas exigé par une université pour le même genre de programme (arts, sciences). Nous réalisons que cette mesure va légèrement à l'encontre de l'esprit de notre position visant à éviter la réglementation des droits de scolarité mais il s'agit d'une transgression limitée qui devrait bien servir de protection pour l'ensemble du système. La deuxième mesure que nous proposons se retrouve dans une nouvelle façon d'octroyer le financement par le gouvernement et consiste à éliminer tout avantage financier pour un établissement qui cherche à augmenter ses inscriptions par la simple compétition avec les autres établissements postsecondaires de la province. Cette mesure sera implantée au moyen de l'utilisation du système de corridors d'inscriptions que nous expliquerons plus en détail plus loin.

Les nouvelles polytechniques devront évidemment développer une structure complète des droits de scolarité. Une telle structure devra prendre en compte le niveau des programmes offerts. Mais nous croyons qu'au moment de développer cette structure, les droits de scolarité exigés pour les programmes de niveau collégial ne seront pas différents de façon significative de ceux exigés par les collèges communautaires.

Un deuxième point crucial concerne la dette étudiante. Comme nous l'avons souligné plus tôt, les étudiants du Nouveau-Brunswick ont un endettement très lourd, atteignant en moyenne 32 000 dollars pour ceux ayant contracté des prêts gouvernementaux. Ce montant est trop élevé et on doit s'y attaquer. Pour commencer, le programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est trop axé sur les prêts au lieu des bourses. L'aide financière se présente sous forme de bourse dans 16 p. cent des cas seulement et elle ne nécessite pas de remboursement. Le chiffre comparable pour le Canada est de 30 p. cent. Ce taux contribue directement à un ratio élevé d'endettement et à un taux élevé de défaut de remboursement. Par conséquent, c'est un programme de subventions ou de bourses d'études qui fait en sorte que le total du prêt étudiant pour une année donnée tiré de sources gouvernementales ne dépasse pas un certain plafond, de même que le niveau total d'endettement contracté au cours d'un programme normal de deux ou de quatre ans. Nous préconisons l'adoption d'une bourse de réduction du prêt qui permet le remboursement jusqu'à un certain montant chaque année. Le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique sont actuellement dotés de tels programmes.

Un tel programme de réduction des prêts est totalement applicable au Nouveau-Brunswick. Des calculs basés sur les niveaux d'endettement de 2004-2005 (sauf pour les étudiants du deuxième cycle) indiquent qu'établir un plafond au prêt maximal de 8 000 dollars par année, ou 32 000 dollars sur une période de quatre ans, coûterait environ 7,4 millions de dollars annuellement. Ainsi, la dette moyenne actuelle d'un étudiant deviendrait la dette maximale. Or, le Nouveau-Brunswick peut et doit faire mieux.

Établir le prêt maximal à 7 000 \$ coûterait un montant additionnel de 6,9 millions de dollars, alors que 6 000 dollars ajouterait environ 14,7 millions. À cause de modifications au programme de prêts du Nouveau-Brunswick, le coût réel de ces plafonds sera plus élevé, mais le montant exact est difficile à calculer. Un tel programme serait aussi relativement simple à administrer. Une fois les besoins financiers d'un étudiant déterminés, un montant pouvant atteindre le plafond spécifié serait fourni en tant que prêt et tout besoin au-delà de ce plafond deviendrait une bourse automatiquement. Nous croyons, comme nous le démontrerons plus tard, que le Nouveau-Brunswick peut, et doit, établir un plafond aux prêts et instaurer un programme de réduction des prêts basé sur un prêt maximal de 7 000 \$ ou moins.

Une troisième question importante concerne les étudiants provenant de familles à faible revenu ou dont les antécédents familiaux n'incitent pas à la fréquentation d'un collège ou d'une l'université, qui sont hésitants à encourir une dette importante et qui sont aussi plus susceptibles de ne pas voir les avantages à long terme, incluant les augmentations des gains tout au long de leur vie, qui sont associés à une éducation postsecondaire. Heureusement, il y a un programme en place visant à se pencher sur la question.

Il s'agit du programme de Subventions canadiennes d'accès du gouvernement fédéral qui sert à réduire les droits de scolarité des étudiants à la charge de familles à faible revenu de 50 p. cent au cours de la première année des études postsecondaires. Dans le cadre d'un essai de deux ans, grâce aux fonds accordés par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, ce programme a été étendu au Nouveau-Brunswick afin d'y inclure jusqu'à concurrence de deux autres années de droits de scolarité réduits. Malheureusement, la période d'essai expire cette année et peut ne pas être renouvelée. Les étudiants seraient encore admissibles au programme de Subventions canadiennes d'accès, mais seulement pour la première année d'étude. Un rapport indépendant fourni par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire prévoit qu'il en coûterait au gouvernement provincial

environ 1,25 million de dollars pour maintenir ce supplément, et nous recommandons qu'il le fasse.

Le quatrième point qui doit être abordé concerne les étudiants qui éprouvent des difficultés à rembourser leur dette étudiante, soit en raison de revenus faibles après l'obtention du diplôme ou de difficultés financières. Le Nouveau-Brunswick possède des programmes limités d'allègement des intérêts et d'allègement de la dette, mais nous sommes au courant d'une nouvelle approche qui a été adoptée en Nouvelle-Écosse pour 2007-2008, et nous croyons qu'elle représenterait une amélioration considérable par rapport aux systèmes actuellement en place au Nouveau-Brunswick. Cette approche est connue sous le nom de Programme amélioré d'aide au remboursement. Les avantages sont accessibles jusqu'à concurrence de 54 mois, avec des paiements de prêts variant en fonction du revenu et un taux de remboursement maximal équivalant à 20 p. cent du revenu. Il existe une disposition de « réexamen » après 15 ans destinée aux personnes dont le revenu est continuellement faible, période après laquelle le prêt sera annulé. En outre, les critères d'admissibilité ont été simplifiés et le processus de demande, rationalisé. On estime que ce programme coûterait aux alentours de 850 000 dollars. Ce serait un complément logique au programme de réduction des prêts proposé, notamment parce qu'il s'adresse aux étudiants éprouvant des problèmes de remboursement, dont les dettes en souffrance ont été contractées avant l'entrée en vigueur du programme de réduction des prêts proposé et qui ont, par conséquent, accumulé un niveau d'endettement très lourd. Ce programme s'appliquerait, bien sûr, à tout étudiant qui pourrait avoir des difficultés à rembourser son prêt étudiant dans l'avenir.

Nous recommandons cette approche à plusieurs volets pour l'aide aux étudiants. Son coût supplémentaire serait d'environ 15 millions de dollars (ou quelque peu plus élevé si le gouvernement choisit d'établir un plafond inférieur à 7 000 \$ pour la dette annuelle). Certains pourront penser qu'il s'agit d'une très grande augmentation, mais, à ce stade, nous sommes obligés de comparer les avantages qui ressortiraient d'un tel programme complet d'aide

aux étudiants avec deux programmes récemment adoptés, à savoir le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la subvention immédiate de 2 000 dollars destinée aux étudiants de la première année du Nouveau-Brunswick. En ce qui a trait au remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité, rien ne prouve que cette mesure améliorera le taux de participation aux études postsecondaires ou les taux d'obtention de diplôme. Il n'aura aucune incidence immédiate sur le niveau d'endettement de l'étudiant, puisque que les étudiants ne peuvent profiter de cette mesure qu'après l'obtention de leur diplôme. Même si cette mesure aide certains étudiants à rembourser leur dette, ils ne pourront pas tirer pleinement profit du crédit d'impôt au moment de l'obtention de leur diplôme. Le crédit ne sera offert que pendant la première année civile suivant l'obtention du diplôme et, comme il ne peut pas dépasser l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick à verser chaque année, sa pleine valeur est seulement possible lorsque l'étudiant gagne des salaires plus imposants. Comme les défauts de remboursement ont tendance à se produire au cours des trois premières années après l'obtention du diplôme et sont fortement associés à un faible revenu après l'obtention du diplôme, il est peu probable que le crédit d'impôt serve de moyen de substitution efficace pour le programme de réduction ou de gestion de l'endettement. Cette mesure ne représente pas une utilisation équitable des fonds, puisque les étudiants sans endettement profitent autant du crédit d'impôt que les étudiants dont le niveau d'endettement est très élevé.

Quant à la subvention de 2 000 dollars, payable à tous les étudiants du Nouveau-Brunswick inscrits à un programme de diplôme universitaire, elle souffre également de graves obstacles, même si nous applaudissons les intentions derrière le projet. Essentiellement, elle souffre de tous les désavantages discutés plus tôt en ce qui a trait aux réductions des droits de scolarité. Elle est très coûteuse et ne met pas l'accent sur les étudiants dans le besoin. Elle serait beaucoup plus utile si elle était utilisée dans un programme qui s'adresse aux étudiants ayant réellement besoin d'aide. En outre, elle est discriminatoire à l'endroit des étudiants collégiaux et son application aux polytechniques poserait problème.

Par conséquent, nous recommandons que le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la subvention immédiate de 2 000 dollars destinée aux étudiants universitaires soient éliminés et que les recettes soient consacrées à un programme amélioré d'aide aux étudiants, incorporant les trois éléments susmentionnés et comportant un plafond d'emprunt fixé à 7 000 dollars ou moins. Selon le budget du Nouveau-Brunswick de 2007-2008, l'élimination du crédit d'impôt et de la subvention immédiate épargnera au gouvernement au-delà de 13 millions de dollars. Un programme d'aide aux étudiants avec un plafond d'emprunt de 7 000 dollars couvrira la plupart des coûts. Le gouvernement pourrait même envisager une réduction supplémentaire du plafond d'emprunt à 6000 dollars à un coût raisonnable. Nous avons l'impression que les stratégies de réduction de la dette auront probablement une influence plus positive sur les objectifs de rétention provinciaux que les programmes de « récompenses » qui s'appliquent à tous.

Nous devons retourner un instant à l'idée de rattacher les obligations de remboursement au revenu après l'obtention du diplôme comme il est compris dans le programme d'allègement de la dette de la Nouvelle-Écosse. Cette idée a reçu une attention à l'échelle mondiale. Généralement connu sous système de remboursement des prêts variant selon le revenu (SRPR), ce programme a été récemment préconisé par Bob Rae dans un rapport présenté à l'Ontario. Le SRPR exige le rattachement du remboursement de la totalité du prêt de l'étudiant à son revenu une fois le diplôme obtenu. L'étudiant rembourserait un certain pourcentage du revenu, pourcentage qui augmenterait progressivement selon l'augmentation du revenu (à l'instar de notre régime d'impôt progressif), jusqu'à l'élimination de la dette ou à l'expiration d'un nombre maximal d'années, échelonné habituellement sur 15 ou 20 ans. Les SRPR comportent de nombreux atouts, donc il vaut la peine de les recommander, du moins en principe. Dans leur expression la plus simple, ils signifient qu'un étudiant n'est pas aux prises avec un endettement fixe qui, dans les circonstances, peut atteindre des proportions effrayantes, mais qu'il a seulement l'obligation de rembourser son prêt selon un pourcentage des

gains futurs et avec l'assurance qu'il n'aura rien à rembourser si son revenu descend en bas d'un certain niveau.

Malgré ces avantages apparents et malgré l'adoption réussie des régimes variant selon le revenu en Australie et au Royaume-Uni, le concept a reçu une réception très négative chez les étudiants canadiens, surtout parce qu'il est perçu comme une justification légèrement voilée d'accroître les droits de scolarité (concept qui, malheureusement peut-être, était exactement la raison pour laquelle il a été proposé à l'origine dans un document de travail du gouvernement fédéral) et, en partie, parce que la perspective d'une obligation de dette de 20 à 25 ans pour les diplômés à revenu faible est vue comme régressive. Ce qui est absent dans ces critiques c'est la réalisation que les prêts étudiants actuels, qui atteignent en moyenne 32 000 dollars au Nouveau-Brunswick et peuvent atteindre plus de 100 000 dollars, doivent être remboursés sans tenir compte du revenu après l'obtention du diplôme (à moins que l'étudiant soit admissible à des programmes existants d'allègement limité de la dette). Peut-être n'est-il pas surprenant que les taux de défaillance soient élevés.

L'obstacle le plus important menant au régime SRPR est la nécessité d'obtenir l'accord du gouvernement fédéral, du moins dans le cadre des dispositions actuelles. Le remboursement exigerait d'avoir recours au régime d'impôt sur le revenu administré par le gouvernement fédéral et, bien que cela simplifierait énormément le régime, les fonctionnaires fédéraux y résistent apparemment fortement. Que le régime SRPR soit à l'ordre du jour ou pas, il y a un besoin urgent d'examiner et de coordonner les relations sur les dispositions fédérales en matière d'aide financière aux étudiants. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'harmonie entre les deux et ils ont parfois des objectifs conflictuels. Une résolution de cette situation devrait être une haute priorité pour le gouvernement provincial qui pourrait, avec une compensation appropriée, aller aussi loin qu'un programme géré par le Nouveau-Brunswick comme c'est le cas au Québec.

Financement gouvernemental

Si le Nouveau-Brunswick doit saisir l'occasion de créer un système d'éducation postsecondaire qui aspire à l'excellence et qui cherche à atteindre les buts établis dans ce rapport, il faudra consacrer des ressources supplémentaires à ce projet. En omettant de le faire ou en omettant de le faire correctement, cela équivaldrait à rater l'occasion de fournir à cette province le leadership de passer à un niveau supérieur de progrès socioéconomique, l'éducation et la formation lui garantissant une situation concurrentielle où il est possible d'atteindre ses buts. Nous sommes convaincus que le Nouveau-Brunswick ne ratera pas cette occasion.

Le Nouveau-Brunswick occupe le deuxième rang parmi les provinces qui dépensent le moins en paiements de transfert aux universités, soit un peu plus de 8 440 dollars par équivalent d'inscription à temps plein (ETP). Seule la Nouvelle-Écosse dépense moins. La moyenne canadienne est de 12 170 dollars. La Saskatchewan est la province qui dépense le plus, soit un peu plus de 16 000 dollars. Si nous ajoutons les collèges au calcul pour le Nouveau-Brunswick, le chiffre passe de 8 440 à 9 000 dollars, mais, malheureusement, cela empêche les comparaisons avec les autres provinces (les données universitaires sont extraites de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et c'est la source la plus fiable accessible). Les données sur les collèges sont connues pour être faibles et non fiables, permettant rarement des comparaisons utiles entre les provinces ou les secteurs. Pour cette raison, la discussion qui suit est basée sur les données universitaires.

Ce qui est encore plus révélateur, c'est que si nous prenons la totalité des revenus que les universités du Nouveau-Brunswick reçoivent de toutes les sources (droits de scolarité, bourses, services auxiliaires, dons, etc.), le Nouveau-Brunswick arrive au dernier rang parmi les dix provinces, avec un total de 22 100 dollars comparativement à 24 400 dollars pour la Nouvelle-Écosse et à 27 700 dollars pour l'Ontario. Encore plus grave, ces exemples se retrouvent au bas de l'échelle et la plupart des autres provinces dépensent beaucoup plus que ces dernières provinces.

Bien sûr, ce constat doit être mis en perspective. Le Nouveau-Brunswick n'a pas les ressources que possèdent les autres provinces. En pourcentage des ressources provinciales totales ou du produit intérieur brut (PIB), les dépenses du Nouveau-Brunswick concernant l'éducation postsecondaire occupent le premier rang de l'échelle provinciale. Le Nouveau-Brunswick consacre 1,5 p. cent de son PIB à l'éducation postsecondaire, le même taux qu'au Québec, mais bien au-delà de la moyenne provinciale de 1,1 p. cent.

Cependant, cette situation ne constitue pas le portrait global. Le Nouveau-Brunswick est bénéficiaire du programme de péréquation du Canada, le principe essentiel par lequel chaque province devrait être en mesure de fournir à ses citoyens un niveau relativement comparable de services avec un taux d'imposition comparable. Si les ressources d'une province tombent en deçà de la norme nationale, les transferts fédéraux viennent combler le manque à gagner. Il n'est donc pas déraisonnable de suggérer que l'objectif ultime du Nouveau-Brunswick devrait être d'atteindre ce niveau national. Toutefois, ce n'est probablement pas réaliste à court terme, mais il doit y arriver à moyen terme. Atteindre la moyenne nationale exigerait une augmentation des dépenses provinciales d'environ 80 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire.

Nous proposons un objectif plus modeste à court terme mais qui pourrait tout de même améliorer grandement la contribution de l'éducation postsecondaire au développement économique, social et culturel de la province. En concert avec les ajustements économiques, nous recommandons que le Nouveau-Brunswick augmente ses dépenses de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les dépenses du Nouveau-Brunswick pour ses universités seraient encore inférieures à celles de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais légèrement supérieures à celles de l'Ontario. Les revenus totaux des universités atteindraient un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Écosse et se rapprocheraient de la moyenne des universités de l'est du Canada. Environ 20 millions de dollars de financement supplémentaire devraient être consacrés

aux budgets d'exploitation des établissements, y compris l'aide proposée pour les coûts indirects de recherche et toute autre subvention de recherche que le gouvernement pourrait décider d'accorder. Les 30 millions de dollars qui restent devraient être consacrés au fonds à fins spéciales qui sera décrit en détail sous peu.

Nous avons observé un excès de capacité important dans le réseau collégial dont le niveau des dépenses par étudiant est plus élevé que dans les universités. Bien que certains collèges se soient montrés particulièrement dynamiques dans leurs activités, les règles concernant les demandes d'inscription et les admissions dans le système collégial dans son ensemble sont inutilement bureaucratiques et non conviviales pour l'étudiant. Par conséquent, certains campus collégiaux fonctionnent avec des taux d'inscription plus faibles que les places approuvées. Il y a donc de la place pour augmenter considérablement les taux d'inscription sans devoir augmenter les dépenses. Les collèges se rapprocheront ainsi de la moyenne nationale tant sur le plan de leur part du total des inscriptions aux études postsecondaires que du coût par étudiant.

Nous recommandons également que le gouvernement s'engage à adopter un plan de trois ans caractérisé par des augmentations de financement par palier avec un engagement semblable pour continuer le financement pluriannuel. Ce plan de financement est important afin de donner aux établissements un cadre à l'intérieur duquel ils peuvent établir leurs plans stratégiques. On s'attend à ce que les établissements postsecondaires prennent l'engagement réciproque de prévoir les droits de scolarité pour plusieurs années. Cette stabilité est importante pour les étudiants pour qu'ils puissent planifier leur avenir en sachant que leur coût ne sera pas soumis aux fluctuations des budgets annuels. D'autres provinces avancent dans cette direction et il est temps que les Néo-Brunswickois en fassent autant. Soyons clairs! Nous ne recommandons pas un accroissement du financement sans y rattacher des conditions. Le Nouveau-Brunswick ne retirera aucun avantage s'il n'assiste qu'à une version plus coûteuse des mêmes établissements d'enseignement postsecondaire. Le système a en effet besoin d'un

financement accru pour maintenir les opérations courantes à des niveaux acceptables et effectuer certains des changements recommandés plus tôt. Mais la majorité de l'argent additionnel recommandé devrait être utilisé pour faire de nouvelles choses, pour faire des choses différemment ainsi que pour mieux faire les choses. Les propositions qui suivent devraient rendre cet énoncé clair et lui donner de la substance.

Formule de financement de la CESPM actuelle

Avant de traiter plus en détail d'injection d'argent frais dans le système, nous devons aborder la question de la distribution de l'actuelle subvention provinciale entre les universités. Le Nouveau-Brunswick participe à la formule de financement mise au point par la CESPM depuis 1978-1979. Il emploie toujours cette formule dans une certaine mesure, mais elle ne possède aucun mécanisme lui permettant de s'ajuster en fonction des hausses importantes d'inscription dans certaines universités. Une caractéristique importante de la formule existante de la CESPM est le fait que l'essentiel du financement (75 p. cent) est distribué selon une subvention fixe, calculée simplement à partir du montant reçu par l'établissement l'année précédente plus (ou parfois moins) le montant que le budget du gouvernement attribue par voie d'augmentation générale (ou de diminution). Les 25 p. cent qui restent, c'est-à-dire le financement « non affecté », sont distribués selon les parts relatives de l'inscription pondérées en fonction des programmes dans lesquels les étudiants sont inscrits (il y a aussi des subventions « affectées », destinées à soutenir les dépenses en capital et les dépenses s'y rapprochant).

Cette formule comporte trois problèmes. Premièrement, elle pénalise l'université dont les taux d'inscription sont à la hausse parce qu'elle a été conçue pour accorder une plus grande importance à la stabilité, au détriment de la croissance. Cette formule a particulièrement désavantagé la St. Thomas University, même si cette dernière a reçu une indemnisation partielle sous la forme d'un rajustement ponctuel, de même que le campus de Saint John de la University of New Brunswick. La

formule ne convient plus à un système d'éducation postsecondaire dynamique qui souhaite accroître la participation et requiert un nouveau degré de réceptivité.

Deuxièmement, les pondérations basées sur les inscriptions sont si dépassées et simplistes que l'on peut se demander si elles reflètent avec précision les coûts liés aux programmes, ce qui était leur but à l'origine. Heureusement, cette question des pondérations basées sur l'inscription a suscité beaucoup d'intérêt national et international, et des données comparatives sont maintenant ou seront bientôt disponibles à partir desquelles on décidera du bien-fondé des pondérations. Cette question prendra de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que la formule passera d'un statut fixe à un statut variable.

La dernière lacune, la plus grave, de l'approche de la CESPM, fondée sur le seul emploi d'une formule, est qu'elle ne sert aucune fin en matière de politiques publiques, sauf le fait de transférer de l'argent du gouvernement aux universités.

Nouvelle approche de financement

Nous proposons une nouvelle approche, dont une première partie reposera sur une formule tandis que l'autre sera réservée à des fins spéciales. Cette nouvelle approche sera plus équitable pour les établissements et encouragera et récompensera également certains objectifs en matière de politiques publiques déterminés par le gouvernement provincial. La première partie de cette nouvelle approche de financement consistera en une nouvelle version de la formule de la CESPM, avec une reconfiguration des fonds actuels et l'ajout d'une somme de 20 millions de dollars. La nouvelle formule inclurait également les subventions octroyées aux collèges et aux polytechniques. La deuxième partie, soit le fonds à fins spéciales, nécessitera des fonds supplémentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Tel qu'indiqué plus tôt, nous proposons qu'un montant de 30 millions de dollars soit mis de côté pour ce fonds à fins spéciales. Les détails exacts de cette nouvelle approche, laquelle doit s'appliquer aux collèges, aux

polytechniques et aux universités, seront réglés par le Ministère de concert avec la Commission.

Examinons d'abord la nouvelle formule. Elle doit incorporer deux éléments, une subvention de base relativement petite et une subvention plus grande variant selon les inscriptions pondérées. L'objet de la subvention de base consiste à reconnaître que tous les établissements ont besoin de services administratifs et de soutien. Une partie de cette subvention de base doit être fixe et une autre partie doit être ajustée selon la taille, la complexité et la mission de l'établissement. L'allocation de cette subvention de base entre les établissements doit être fixée par le Ministère, avec l'avis de la Commission. Elle doit tenir compte de, mais ne pas être totalement influencée par, l'inscription totale, la diversité des programmes et toute responsabilité confiée à l'établissement conformément à la politique gouvernementale, notamment l'engagement continu face à l'enseignement dispensé en français dans plusieurs établissements.

La deuxième composante doit être une subvention d'inscriptions fondée sur une moyenne mobile des inscriptions pondérées échelonnée sur trois ans. Les pondérations originales de la CESPM peuvent servir de point de départ à l'élaboration d'une nouvelle formule d'inscription, mais, comme nous l'avons mentionné précédemment, elles doivent être revues et ajustées en fonction d'une analyse comparative des coûts des programmes dispensés dans des établissements comparables, y compris les collèges et les polytechniques. L'efficacité doit certes être un facteur important à prendre en compte dans cette démarche. Les établissements ne doivent pas être récompensés simplement parce qu'ils choisissent des façons relativement coûteuses de fonctionner, et les solutions de rechange préconisant des coûts faibles ne doivent pas être acceptées comme moyen d'augmenter les revenus au détriment de la qualité des programmes. Pour éviter cette situation ainsi qu'une compétition destructive, il faudrait s'entendre sur un couloir d'inscriptions comme faisant partie des processus associés à la planification stratégique et au système de financement. Les hausses de la population étudiante allant au-delà du couloir seraient

actualisées dans la formule, financées à un taux plus bas, ou pas du tout. Dans le même ordre d'idées, les diminutions du nombre d'inscriptions à l'extérieur du corridor mèneraient à un financement moindre, alors que les diminutions à l'intérieur du corridor ne changeraient pas les niveaux de financement. Les corridors sont généralement de l'ordre de ± 3 p. cent du total approuvé des inscriptions pondérées. La conception détaillée de la subvention d'inscriptions devrait être de nouveau assumée par la Commission prodiguant des conseils au Ministère.

La nouvelle formule devrait être adoptée progressivement sur une période de trois ans. Au besoin, de l'aide provenant du fonds à fins spéciales pourrait être accordée pour faciliter la transition.

Le fonds à fins spéciales appuierait deux objectifs en matière de politiques. Le premier de ces deux objectifs doit comporter des contrats axés sur le rendement convenus et conclus entre les établissements et la Commission. Ils doivent représenter approximativement un montant du tiers à la moitié du fonds à fins spéciales. La nature et l'objet de ces contrats de rendement ont besoin d'être expliqués.

Comme pour n'importe quel contrat, un contrat axé sur le rendement constitue une entente entre deux parties, où chacune des parties s'engage à exécuter certains points décrits dans le contrat, à condition que l'autre partie remplisse ses engagements. En signant un contrat axé sur le rendement, la Commission accepterait de verser une somme préétablie, en échange de l'amélioration du rendement de l'établissement dans certains domaines de ses activités.

Il est important de souligner que les contrats axés sur le rendement ne sont pas des subventions accordées par voie de concours. Ils ne sont pas conçus pour appuyer des projets particuliers, mais pour améliorer le rendement dans un domaine bien précis. Un de ces objectifs, par exemple, pourrait être d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des groupes de population sous-représentés. Les indicateurs seraient ensuite précisés pour mesurer le degré de sous-représentation et des objectifs quantifiés seraient

fixés pour l'améliorer. L'établissement signant le contrat axé sur le rendement doit avoir une marge de manœuvre suffisante pour sélectionner les stratégies qu'il choisit pour atteindre les résultats convenus. Ces stratégies peuvent être très complexes. Les contrats axés sur le rendement représentent une façon de s'assurer que les établissements respectent les priorités de la Commission; ils n'ont pas été conçus pour que la Commission s'immisce dans la gestion de l'établissement.

Cependant, comme dans tout contrat, la partie payante (la Commission) veut s'assurer que les stratégies choisies par l'établissement portent leurs fruits. Pour cette raison, un contrat axé sur le rendement doit fixer les buts et les objectifs à atteindre, les stratégies à poursuivre ainsi qu'une série d'indicateurs qui permettront de suivre les progrès réalisés.

Si les progrès ne sont pas satisfaisants, la Commission peut demander une explication ou suspendre ou annuler le contrat. Encore une fois, la Commission ne superviserait ni n'interviendrait dans la mise en œuvre du contrat. Il est important, toutefois, que les buts soient précis et clairs et que les indicateurs soient choisis attentivement et acceptés par les deux parties.

On peut souligner que les établissements ne seraient pas tenus de conclure l'un de ces contrats. Ils ont simplement à choisir de renoncer à cette partie du financement disponible. S'ils choisissent de signer un contrat de rendement, ils doivent accepter l'obligation de respecter ses modalités.

L'autre composante du fonds à fins spéciales sera consacrée à des activités ou à des projets importants particuliers pour la province, habituellement entrepris par les établissements. Le genre d'activités soutenues par cette composante du fonds à fins spéciales peut inclure une expansion de l'enseignement de deuxième et de troisième cycles, des initiatives d'enseignement à distance ou l'établissement de centres d'excellence provinciaux. Les centres d'excellence exigeraient un examen approfondi et une diligence raisonnable, mais leur financement

pourrait prendre la forme d'une subvention accordée par voie de concours. La logique derrière ces centres serait de fournir au Nouveau-Brunswick un avantage stratégique en réalisant un projet ou un programme particulier. Les établissements présenteraient des propositions détaillées pour l'établissement ou la reconnaissance d'un centre d'excellence, et du financement serait accordé après une évaluation approfondie de sa qualité et de sa faisabilité menée par des évaluateurs chevronnés. Les collèges, les polytechniques et les universités seront tous admissibles à demander un tel financement.

Avec cette approche, nous croyons que le Nouveau-Brunswick pourrait acquérir les outils nécessaires pour mener son système d'éducation postsecondaire dans la direction qui répond aux besoins établis dans la province. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous croyons que le gouvernement provincial devrait continuer à fixer les subventions d'investissement, y compris celles associées à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), et ce, avec les conseils et la contribution de la Commission et des établissements.

Financement du système du Nouveau-Brunswick proposé

Transferts gouvernementaux

- À l'heure actuelle – ± 250 millions de dollars
- Augmentation proposée (mise en œuvre progressive de trois ans) – 50 millions de dollars

Distribution du financement

- **Petite subvention de base**
- **Plus grande subvention variant selon les inscriptions**
 - Pondération pour différents programmes
 - Couloir d'inscriptions
- **Fonds à fins spéciales**
 - Contrats axés sur le rendement
 - Activités ou projets particuliers

Le défi du changement

Nous avons maintenant décrit la direction que le Nouveau-Brunswick devrait prendre, selon nous, et les réinvestissements qu'il doit faire s'il doit saisir l'occasion de remodeler son système d'éducation postsecondaire afin de devenir l'instrument puissant de croissance et de développement socioéconomique dont il est capable.

Au cœur de nos recommandations se situe la vision d'un véritable système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, un système où les multiples composantes sont coordonnées et se renforcent les unes les autres pour que le système soit avantageux pour toute la province et ses collectivités régionales et linguistiques distinctes. C'est un système où les buts sont choisis attentivement et sont poursuivis avec vigueur et imagination, et ayant comme résultat que le Nouveau-Brunswick puisse rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde et dans des domaines d'importance et de pertinence propres à la province.

Le système d'éducation postsecondaire envisagé est fixé sur ce qui est efficace et utile pour les étudiants. L'accent est mis sur les étudiants et non sur les établissements. En œuvrant dans un système orienté vers l'étudiant, les établissements devront effectuer des changements importants. Certains changements ne se feront pas sans difficulté, mais ils sont nécessaires.

C'est un système qui accorde de l'importance à l'excellence et fait la promotion de programmes de haute qualité dans tout ses champs d'activité, y compris dans l'enseignement et la recherche. Il sera dirigé d'une main ferme par le Ministère et la Commission et il respectera le besoin d'accorder aux établissements et aux personnes la liberté nécessaire de choisir les meilleurs moyens d'accomplir leurs buts.

Des réinvestissements s'imposent pour atteindre les buts fixés et pour aider les établissements à opérer les changements nécessaires. Toutefois, il ne s'agit pas simplement de verser plus d'argent. Le statu quo ne suffit pas. L'argent doit être dépensé intelligemment afin de susciter de véritables changements transformationnels. Continuer dans l'ancienne voie équivaut à accepter une défaite future.

On ne peut échapper au monde dans lequel nous vivons où la concurrence mondiale est de plus en plus vive et est dominée par les géants économiques, tant sur le plan des entreprises que politique. Pour que le Nouveau-Brunswick prospère économiquement et socialement dans cet environnement, il doit faire des choix stratégiques, c'est-à-dire choisir où établir un avantage stratégique, investir pour opérer un changement positif et effectuer les changements dans ses établissements.

Le Nouveau-Brunswick sera en bonne compagnie s'il relève le défi d'investir dans l'éducation postsecondaire comme composante clé d'une stratégie de croissance économique et sociale. Pensez à l'Irlande et au modèle qu'elle est devenue en démontrant comment un petit territoire peut devenir un « tigre celtique ». Terre-Neuve-et-Labrador tente d'imiter cette stratégie du moins en partie. L'Ontario, l'Alberta et plusieurs États américains ont récemment réinvesti dans l'éducation postsecondaire, certains à grande échelle. Le Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre de traîner de la patte. S'il le faisait, il emprunterait la voie de la médiocrité.

Le Nouveau-Brunswick ne peut pas rivaliser dans tous les domaines sur le plan des études. Il ne possède simplement pas les ressources. Il doit cibler ses investissements de façon stratégique, en assurant une bonne éducation de base à tous tout en acquérant

des forces importantes dans certains domaines sur le plan international.

La structure d'éducation postsecondaire que nous avons proposée contribuera grandement à doter le Nouveau-Brunswick d'un système intégré capable de miser sur les points forts dans des domaines d'avantage comparatif où plusieurs composantes agissent ensemble pour renforcer le tout. Le Nouveau-Brunswick sera la première province au Canada, et peut-être la première instance administrative en Amérique du Nord, à établir véritablement un tel partenariat intégré public et privé. Ce sera son avantage stratégique sans oublier le réinvestissement qui doit l'accompagner.

Nous sommes conscients que les changements transformationnels préconisés ne se feront pas sans difficulté. Certaines personnes résisteront au changement, surtout celles qui préfèrent le statu quo. Elles évoqueront des raisons pédagogiques, philosophiques et personnelles pour maintenir le statu quo. On nous a demandé de prodiguer les meilleurs conseils au gouvernement, du point de vue des étudiants. C'est ce que nous avons essayé de faire. Nous ne pensons pas que le statu quo sert correctement les intérêts des étudiants. D'autres peuvent s'opposer à nos recommandations, car ils voudraient voir des changements de nature différente. Certains préféreraient une plus grande centralisation, avec moins d'établissements, y compris la fermeture de campus. À notre avis, ce ne serait pas dans l'intérêt des collectivités et des étudiants néo-brunswickois.

Le changement peut être difficile, mais il est possible. Le Nouveau-Brunswick peut le faire. Il peut mener le pays dans de nouvelles façons de penser et de travailler ensemble. Vu le haut niveau de participation que nous avons vu lors de nos consultations, nous croyons fermement que les Néo-Brunswickois ont besoin d'avancer dans cette direction et qu'ils veulent le faire.

Résumé des recommandations

Vous trouverez ci-dessous un aperçu rapide de **QUELQUES** recommandations incluses dans ce rapport. Les lecteurs sont encouragés à consulter la section du texte identifiée pour une compréhension plus approfondie et la raison d'être de chacune des recommandations. De même, tous devraient lire le rapport dans son entier pour une compréhension en profondeur de toutes les recommandations, dont quelques-unes ne sont pas incluses dans ce résumé parce qu'elles ne peuvent pas facilement être « abrégées ». Si, d'une quelconque façon, le résumé semble inconsistant avec le texte, le texte devrait être considéré la version exacte.

Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires

1. L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick devrait être transformé du point de vue institutionnel pour évoluer vers un véritable système d'éducation postsecondaire.
2. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait clarifier sa propre mission en matière d'éducation postsecondaire et jouer un rôle qui met l'accent sur l'établissement des politiques.
3. Une nouvelle agence de coordination indépendante doit être créée, sous le nom de Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Les responsabilités de cette commission doivent être les suivantes :
 - Assurance de la qualité
 - Création d'un portail d'applications et d'information
 - Conseils stratégiques au Ministère
 - Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement

- Transfert de crédits
 - Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation
 - Coordination régionale et nationale
 - Dualité et obligations linguistiques
4. Un Conseil des présidents, composé des dirigeants de la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire publics et de représentants des établissements privés et des écoles secondaires, devrait être établi.

Organiser le système

5. Un nouveau type d'établissement, appelé polytechnique, devrait être créé. Ce nouvel établissement devrait combiner l'expertise des universités et des collèges tout en offrant des programmes variant des diplômes à des études de deuxième cycle dans des domaines particulièrement d'intérêt et importants dans les communautés locales ou du Nouveau-Brunswick.
6. Trois polytechniques devraient être établies au Nouveau-Brunswick : la polytechnique de Saint John, la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.
7. La polytechnique de Saint John devrait être établie initialement en regroupant l'UNBSJ et les campus du CCNB de Saint John et de St. Andrews.
8. La polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick devrait initialement être établie en regroupant les campus du CCNB de la Péninsule acadienne, de Bathurst et de Campbellton et le campus de l'Université de Moncton à Shippagan.

9. La polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick devrait initialement être établie en regroupant les campus de l'U de M et du CCNB à Edmundston.
10. Le College of Craft and Design, le Collège de technologie forestière des Maritimes et le campus du NBCC à Woodstock devraient être consolidés et, tout comme les autres collèges (Dieppe, Moncton, Miramichi) séparés du gouvernement, pour former une unité intégrale avec une administration centrale.
11. Les quatre collèges communautaires restants (Dieppe, Fredericton, Moncton et Miramichi) devraient fonctionner comme unité intégrale avec une administration centrale.
12. Le collège communautaire de Dieppe devrait assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en français dans les régions anglophones, et Moncton devrait assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en anglais dans les régions francophones.
13. Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement, les collèges de Woodstock, de Miramichi et de Moncton devraient offrir la première année d'université et, où cela est possible et justifié, la deuxième année également.
14. Tous les établissements d'enseignement publics devront soumettre des plans stratégiques qui seront examinés et approuvés par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.
15. La *Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick* et la composition de son conseil devront être modifiées pour prendre en compte l'établissement de la polytechnique de Saint John. Sa structure et ses processus administratifs devraient être rationalisés.
16. La *Loi sur l'Université de Moncton* et la composition de son conseil devront être modifiées pour prendre en compte l'établissement de la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Au cours de la révision de cette loi, une attention particulière doit être accordée à la clarification de la mission de l'Université et à la rationalisation de sa structure et de ses processus administratifs.
17. Le Nouveau-Brunswick doit élargir son travail en matière d'études de deuxième et troisième cycles et de recherche, en mettant l'accent sur les domaines revêtant une importance particulière pour la province. Les efforts devraient être concentrés sur l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton.
18. Le Nouveau-Brunswick devrait développer une stratégie de recherche qui détermine et appuie les domaines actuellement et potentiellement importants pour la province.
19. La province devrait adopter une politique consistant à accorder des subventions de recherche paritaires dans les domaines prioritaires pour la province et fournir un soutien indirect.
20. Les programmes d'apprentissage ne devraient plus relever de l'administration quotidienne du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
21. Les programmes d'apprentissage devraient être considérés comme une composante pleinement fonctionnelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, incluant le transfert de crédits.
22. La formation à distance doit être élargie, en concentrant les efforts sur la University of New Brunswick et l'Université de Moncton.

23. Un régime d'accréditation rigoureux et indépendant doit être mis en place par l'Association des collèges carrières et devenir une condition obligatoire pour être admissible à l'aide financière aux étudiants.
24. Tout établissement privé offrant un grade visé par la législation provinciale doit s'en remettre au programme d'assurance de la qualité administré par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick ou en vertu de l'autorité de celle-ci.

S'ouvrir vers l'extérieur

25. Le gouvernement provincial devrait envisager de développer une stratégie plus globale visant à intégrer pleinement le recrutement d'étudiants internationaux dans le cadre d'une politique provinciale d'immigration.
26. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics devraient être encouragés à déployer des efforts particuliers pour accroître le nombre d'étudiants des groupes sous-représentés (étudiants des Premières Nations, étudiants handicapés, et programmes avec des déséquilibres significatifs reliés au genre). Ils devraient être appuyés par des contrats de rendement.

Payer pour des études postsecondaires

27. Les établissements d'enseignement postsecondaire devraient pouvoir fixer librement leurs droits de scolarité, mais une part de toute augmentation devrait être allouée à une forme d'aide aux étudiants.
28. Les droits de scolarité pour des programmes universitaires de transfert imposés par les collèges et les polytechniques ne devraient pas être inférieurs aux frais les plus faibles imposés par une université.

29. Le Nouveau-Brunswick devrait adopter un programme d'aide aux étudiants en trois volets, comprenant a) un programme de réduction de prêts visant à ce que la dette annuelle des étudiants ne dépasse pas un maximum de 7 000 dollars, b) un complément à la Subvention canadienne d'accès permettant de réduire les droits de scolarité pour les étudiants à faible revenu au-delà de la première année d'études postsecondaires, et c) un programme offrant une aide aux étudiants qui ont des difficultés pour rembourser leur dette étudiante.
30. Le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la bourse de 2 000 dollars pour les étudiants de première année d'université devraient être supprimés, et les fonds devraient être réattribués au programme d'aide aux étudiants à trois volets décrit ci-dessus.
31. Le Nouveau-Brunswick devrait chercher à améliorer la coordination entre les programmes provinciaux et fédéraux d'aide aux étudiants.
32. Le Nouveau-Brunswick devrait augmenter ses dépenses pour l'enseignement postsecondaire de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Sur cette hausse, 20 millions de dollars devraient être alloués à l'augmentation des budgets d'exploitation des établissements et 30 millions à un fonds à fins spéciales.
33. La formule de la CESPMP pour l'allocation de subventions aux universités devrait être modernisée et remplacée par une nouvelle approche applicable aux universités, aux collèges et aux polytechniques.
34. L'engagement du gouvernement envers un plan de financement d'une durée de trois ans (pluriannuel) devrait trouver sa réciprocité du côté institutionnel. L'engagement des établissements publics en matière de droits de scolarité devrait lui aussi être pluriannuel.

Annexe A

Membres éventuels de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Président de la Commission

Personnes nommées par le gouvernement
(11, mandats échelonnés après la nomination initiale)

Président de la University of New Brunswick

Recteur de l'Université de Moncton

Représentant d'autres présidents d'universités
publiques (1, à tour de rôle)

Représentant des polytechniques francophones
(1, à tour de rôle)

Président de la polytechnique de Saint John

Directeur du système collégial communautaire

Président-directeur général du programme
d'apprentissage

Représentant de collèges carrières privés
(1, par élection)

Représentant d'universités privées (1, par élection)

Annexe B

Membres éventuels du conseil d'administration du Conseil des présidents

Président de la University of New Brunswick
Recteur de l'Université de Moncton
Président de la Mount Allison University
Président de la St. Thomas University
Présidents des polytechniques (3)
Directeurs des collèges (président du réseau plus un
autre, à tour de rôle)
Président-directeur général du programme
d'apprentissage
Président d'une université privée à but lucratif
(1, à tour de rôle)
Président d'une université privée sans but lucratif
(1, à tour de rôle)
Présidents de collèges carrières privés
(2, par nomination)
Directeurs d'écoles secondaires (2, par nomination)
Président de la Commission sur l'éducation
postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Annexe C

Membres éventuels des conseils d'administration des polytechniques

Président de la polytechnique

Membres du corps professoral (2)

Étudiants (2)

Membre du personnel (1)

Administrateur de la polytechnique (1)

Administrateurs nommés par le gouvernement (14)

Annexe D

Ceux qui ont fait des présentations à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Nous voulons exprimer notre sincère gratitude envers tous ceux qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs rêves. Grâce à vous, nous avons pu obtenir une meilleure compréhension des besoins spécifiques et des opportunités du Nouveau-Brunswick. Merci à tous ceux qui ont pris de leur précieux temps pour préparer des mémoires, nous rencontrer, participer aux consultations publiques et partager leurs commentaires. Votre contribution est des plus appréciées.

Mémoires

Les mémoires suivants sont disponibles sur le site Web de la commission à www.gnb.ca/cpse-ceps.

Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association de la construction du Nouveau-Brunswick

Association des anciens, anciennes, ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (AAUMCS)

Association des anciens et anciennes de Saint-Louis-Maillet Inc.

Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (ABPPUMCE)

Association des collèges carrières du Nouveau-Brunswick (ACCNB)

Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APPUMCS)

Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

Association étudiante du Collège communautaire de Bathurst

Association francophone des conseillères et des conseillers en orientation du Nouveau-Brunswick (AFCONB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association of University of New Brunswick Teachers

Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick

Atlantic Baptist University

Bourque, Jimmy, Aicha Benimmas et Angèle Aucoin

Bourque, Jules

Bradley, Michael T.

Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick

Clark, Roberta

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/ New Brunswick Community College

CCNB/NBCC (central)

CCNB (francophone)

NBCC (anglophone)

Collège des technologies forestières des Maritimes

Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)

Conférence des maires du Nord-Ouest et des Chambres de commerce de la région du Madawaska

Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Darragh, Patrick D. et Malcolm M. Somerville

District scolaire 3

Entreprise Chaleur

Entreprise Grand Moncton

Entreprises Nouveau-Brunswick

Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton

Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton	New Brunswick Community College – St. Andrews
Faculty Association of the University of St. Thomas (FAUST)	New Brunswick Community College – Woodstock
Faculty of Arts of the University of New Brunswick (Fredericton)	New Brunswick Digital Library
Faculty of Computer Science of the University of New Brunswick (Fredericton)	New Brunswick/Prince Edward Island Educational Computer Network
Faculty of Engineering of the University of New Brunswick (Fredericton)	Richard, Arsène
Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick	Robertson, Cheryl M.G.
Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉECUM)	Ryan, Marie-Noëlle
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick	Saint John True Growth Post-Secondary Education Task Force
Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études	Secrétariat des affaires autochtones
Fondation du Collège de Bathurst Inc.	Snow, Claude
Fondation Saint-Louis-Maillet	Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick
Forum des maires de la Péninsule acadienne	Steering Committee on Post-Secondary Research (SCPSR)
Germain, Sandra	St. Stephen's University
Groupe d'éducateurs professionnels du Nouveau-Brunswick	St. Thomas University
Groupe des recteurs des universités du Nouveau-Brunswick	St. Thomas University Students' Union
Henrie, Marc	Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (Syndicat du Nouveau-Brunswick)
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick
Institut de recherche sur les zones côtières	Team Fredericton
Johnston, Frank P.	Tracy, Dr. Nicholas
Lansbridge University	Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick Inc.
Leathley, Robert	UNBSJ Political Science Society and James A. Tibbetts
Lindsay, Debra	Université de Moncton
L'Italien, Jean Paul	University of New Brunswick
Martin, Philippe M.	University of New Brunswick College of Extended Learning
Morency, Jean	University of New Brunswick Graduate Student Association
Mount Allison Faculty Association	University of New Brunswick – Saint John
Mount Allison Students' Administrative Council	University of New Brunswick Student Union
Mount Allison University	University Programs on the Miramichi Inc. and The Miramichi Community
New Brunswick Community College – Council of Student Executives	Vibrant Communities Saint John
New Brunswick Community College – Miramichi	Village of Rexton
New Brunswick Community College – Saint John	Ville de Shippagan

Ville d'Edmundston
Vo-Van, Truong
Yorkville University

Présentations

Les groupes et individus suivants s'étaient inscrits auprès de la Commission pour faire une présentation lors des consultations publiques. Des résumés sont disponibles sur le site Web de la Commission à www.gnb.ca/cpes-ceps.

Albert, Ghoslain
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
Association de la construction du Nouveau-Brunswick
Association des anciennes et anciens de Saint-Louis-Maillet
Association des anciens et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan
Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston
Association des étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Edmundston
Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan
Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick
Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
Association francophone des conseillères et conseillers en orientation au Nouveau-Brunswick
Bourque, Jules
Bradley, Michael T.
Darrah, Patrick D. et Malcolm M. Somerville
District scolaire 3
Entreprise Saint John
Entreprise Chaleur
Entreprise Restigouche
Fondation du collège de Bathurst Inc.
Fondation Saint-Louis Maillet
Forum des maires de la Péninsule acadienne
Forum des maires du Nord-Ouest

Germain, Sandra
Johnston, Frank
Lindsay, Debra
Martin, Phillippe
Michaud, Christian
Morency, Jean
Municipalité d'Edmundston
Robertson, Cheryl
Snow, Claude
Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick
Team Fredericton
University Programmes of the Miramichi Inc.
Village of Rexton
Ville de Bathurst
Ville de Shippagan

Nous aimerions également mentionner que plusieurs autres groupes et individus se sont adressés à la Commission lors des consultations publiques. Certains avaient préparés un exposé, d'autres ont présenté leurs commentaires et, finalement, quelques individus ont simplement choisi de poser des questions.

La Commission a aussi rencontré les groupes et individus suivants :

Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick
Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston
Association des étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst
Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton
Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan
Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick
Association of University of New Brunswick Teachers
Atlantic Baptist University
Bethany Bible College

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
– Bathurst

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
– Dieppe

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
– Edmundston

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/
New Brunswick Community College

CCNB/NBCC (central)

CCNB (franchophone)

NBCC (anglophone)

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
– Péninsule acadienne

Collège des technologies forestières des Maritimes

Commission de l'apprentissage et de la
certification professionnel, ministère de l'Éducation
postesecondaire, de la Formation et du Travail

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes (CESPM)

Conseil consultatif de la jeunesse
du Nouveau-Brunswick

Entreprise Grand Moncton

Faculty Association of St. Thomas University (FAUST)

Fédération des associations de professeures et
professeurs du Nouveau-Brunswick

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre
Universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones
du Nouveau-Brunswick

Finn, Jean-Guy

Huntsman Marine Science Centre

Institut de recherche sur les zones côtières

Lansbridge University

Mount Allison University

Mount Allison University Faculty Association

Mount Allison University Student Association

New Brunswick College of Craft and Design

New Brunswick Community College – Miramichi

New Brunswick Community College – Moncton

New Brunswick Community College – Saint John

New Brunswick Community College – St. Andrews

New Brunswick Community College Student
Associations

New Brunswick Community College – Woodstock

St. Thomas University

St. Thomas University Student Union

Université de Moncton

Université de Moncton, campus de Shippagan

Université de Moncton, campus d'Edmundston

University of New Brunswick

University of New Brunswick Faculty of Arts

University of New Brunswick Faculty
of Computer Science

University of New Brunswick Graduate Student Society

University of New Brunswick Libraries

University of New Brunswick, Saint John campus

University of New Brunswick Student Association

Yorkville University